

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉDUCATION (M.A.)

PAR

RACHEL GIRARD

BACHELIÈRE EN ÉDUCATION (B.Éd.)

**L'utilisation dans l'apprentissage scolaire des données produites
en approche grammaticale raisonnée
sur la hiérarchisation des parties nominales du discours**

AVRIL 2002



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

À la mémoire de Jeanne Joubert,

une pédagogue exceptionnelle
qui maîtrisait l'art, rarissime,
de révéler les êtres à eux-mêmes.

REMERCIEMENTS

L'auteure remercie d'abord son directeur de recherche, Monsieur Raymond Claude Roy, Ph.D., professeur au Département des Sciences de l'Éducation à l'Université du Québec à Chicoutimi, pour le don qu'il a de rendre des thèmes aussi rebattus que ceux de la grammaire, plus passionnantes que n'importe quelle nouveauté.

L'auteure désire remercier ses parents, Madame Marie-Anne Lavoie et Monsieur Paul Girard, pour leurs marques de confiance constantes et leurs encouragements de toutes sortes incluant le soutien financier, tout au long de ces trois années d'études et de recherche.

Des remerciements s'adressent également à mon conjoint, pour sa patience et sa confiance, ainsi qu'à ma fille Florence, qui sans le savoir, s'est privée de nombreuses heures de jeu et de tendresse pour permettre à sa mère de mener à bien la recherche entreprise

L'auteure désire aussi remercier les organismes subventionnaires qui lui ont accordé des bourses d'études: la Fondation Asselin, le Programme P.A.I.R. et les Éditions Gaëtan Morin.

Pour terminer, l'auteure tient à exprimer toute sa gratitude à sa compagne de parcours et amie, Hélène Tremblay, dont le soutien, aux mauvais comme aux beaux jours, a rendu l'expérience à la fois plus humaine et plus scientifique.

RÉSUMÉ

Les propos présentés dans ces pages ont pour objectif de tirer d'un ensemble de données sur les parties du discours les notions réellement utiles aux maîtres dans leur enseignement des habiletés d'identification de la nature des mots. Il y est d'abord présenté des données historiques quant à la nature des mots, avec au passage quelques commentaires supplémentaires au regard des différents grammairiens dont les contributions ont été retenues, le tout dans une optique de culture historique. La deuxième partie des propos s'attarde à présenter les analyses d'une approche encore peu connue, l'approche raisonnée, relativement aux parties du discours que sont le nom, l'adjectif, l'adverbe, la préposition et les conjonctions de subordination et de coordination. Ces analyses ouvrent une voie prometteuse dans laquelle c'est le choix de cette recherche de s'engager. Enfin, dans une dernière partie, un effort est tenté de circonscrire les notions dans lesquelles tout maître devrait puiser la matière première de ses enseignements des habiletés d'identification de la nature des mots.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
RÉSUMÉ	v
TABLE DES MATIÈRES	vi
LISTE DES FIGURES	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER: Quelques données historiques sur la nature des parties du discours	6
La grammaire de Port-Royal	7
Beauzée	9
Condillac	12
Landais	15
Guillaume	20
Galichet	22
Buyssens	26
Grevisse	29
CHAPITRE II: Les développements de la grammaire raisonnée sur la nature des parties du discours	32
Les données d'approche raisonnée	33
Les parties variables du discours	34
Les parties invariables du discours	48
Le cadre théorique	63

CHAPITRE III: Des notions de grammaire utiles à l'école	68
Première proposition	69
Deuxième proposition	73
Troisième proposition	76
Quatrième proposition	81
Cinquième proposition	83
CONCLUSION	86
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	88

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Hiérarchisation des parties du discours de Beauzée	10
Figure 2. Le résultat d'une analyse en étagement	79
Figure 3. Le résultat d'une analyse en étagement avec symboles de nature	80

INTRODUCTION

L'initiation des jeunes apprenants aux habiletés d'identification de la nature des mots pose très souvent — le plus souvent — aux maîtres des problèmes de taille. De fait, atteindre à cette maîtrise d'identification de la nature des mots est, dans l'analyse du français, de l'ordre d'un véritable défi. Un défi qui exige des maîtres des connaissances que les grammaires traditionnelles ne leur apportent pas toujours, d'une part, et qui exige, d'autre part des habiletés didactiques et psychopédagogiques encore trop peu répandues. D'ailleurs, dans la pratique de la classe, les maîtres s'en remettent presque uniquement aux observations pratiques sur la place des mots et sur leur accord pour créer des habiletés d'identification de la nature des mots chez leurs apprenants.

S'il va de soi qu'il importe de présenter aux maîtres des solutions didactiques, cette voie de recherche n'est probablement pas la première qu'il convienne de pratiquer. Il apparaît en effet, qu'il faille d'abord produire des connaissances théoriques fondamentales quant à la nature des mots, des connaissances de portée explicative, propres à servir de fondement aux interventions didactiques des maîtres en exercice. En définitive, c'est la maîtrise qu'ont les maîtres des notions relatives à la nature des mots, alliée à leur créativité d'enseignement, qui constitue la clef d'un enseignement efficace des concepts en cause et peut mener à leur maîtrise véritable par les apprenants.

En effet, aucune recette didactique ne pourra jamais à elle seule résoudre tous les problèmes d'apprentissages pouvant se présenter en classe; plus encore, l'observation montre que les meilleurs maîtres sont plutôt ceux qui font preuve d'initiative personnelle. La seule voie véritable est donc celle de maîtres connaissants, de maîtres connaissants qui peuvent alors appuyer leur agir didactique et leur créativité sur des analyses nettes et solides. La recherche à mener et dont l'exposé est fait dans ces pages consiste essentiellement à proposer aux maîtres en exercice les connaissances fondamentales qui leur permettront de construire un enseignement de qualité de tout ce qui touche à la maîtrise d'identification de la nature des mots.

Le principal trait d'originalité de cette recherche se résume sans contredit à cet objectif premier de production de connaissances nouvelles pouvant être mises à la disposition des maîtres pour le meilleur profit de leur enseignement des habiletés d'identification de la nature des mots. Ces connaissances nouvelles sont à produire, d'une part, en récoltant les connaissances éparses déjà disponibles, d'autre part en complétant cet ensemble de connaissances par des développements récents et peu connus, ceux de l'approche de grammaire raisonnée.

Un deuxième caractère d'originalité se retrouve dans le premier chapitre, sous la forme d'un apport historique offert aux maîtres. Il faut dire que ces derniers sont souvent privés d'initiation à la culture historique relative à la grammaire et aux grammairiens anciens. Toutefois, les données historiques répertoriées ne sont pas exhaustives et ce, par choix, en raison de la visée de seule initiation.

Une contribution non négligeable de la recherche présentée dans ces pages et qui en constitue le dernier caractère d'originalité, consiste en la mise en écrit d'un enseigne-

ment pour une bonne part encore oral, celui du professeur Roy (1979-....). La mise à disposition de cet enseignement permettra à tous ceux que la grammaire raisonnée intéresse d'accéder de façon aisée aux développements de cette approche, touchant aux parties nominales du discours.

Le cadre théorique choisi, soit celui d'une approche raisonnée, se présente à la fois comme un caractère d'originalité et une limite. C'est qu'il faut dire que c'est grâce à la voie que ce cadre ouvre que des développements théoriques nouveaux ont pu être atteints. Toutefois, le tâtonnement et le rythme lent de recherche que ce cadre impose font que l'analyse produite n'a pu se rendre au terme de ses possibilités, le cadre des études de maîtrise imposant des limites à l'investissement.

Il convient encore de dire que seul un certain nombre des parties du discours, soit le nom, l'adjectif, l'adverbe, la préposition et les conjonctions de subordination et de coordination, sont l'objet de l'étude. Le fait que le verbe n'entre pas dans le cadre de cette recherche constitue donc une autre limite, puisque l'étude de cette nature de mot assurerait une meilleure vue d'ensemble. De plus, l'étude des pronoms n'est pas abordée dans cette analyse quoique ceux-ci soient, à n'en pas douter, apparentés au nom, lequel fait partie de l'analyse.

Du point de vue spécifique de l'utilité de cette recherche, qu'il soit permis de dire que puisque la qualité de l'enseignement grammatical dépend en grande partie de la qualité des connaissances fondamentales des maîtres, le mémoire produit présente un intérêt certain. Au fond, l'analyse des parties du discours qui y est présentée est propre à placer les enseignants en situation d'abord de réflexion, puis d'observation fine et finalement

de maîtrise de ces concepts, de façon à leur permettre de devenir des guides plus éclairés pour leurs jeunes apprenants. Si les notions présentées ont forcément une allure scientifique, l'abord devra toutefois être tel que lesdites connaissances puissent servir immédiatement, que les maîtres aient le sentiment de leur utilité et qu'en les appréhendant leur esprit en envisage des retombées immédiates.

Le plan est en lien direct avec ce qui vient d'être présenté. L'objectif fixé, de réunir les connaissances utiles pour les maîtres du deuxième cycle du primaire et du premier cycle du secondaire, oblige à l'innovation. Les différents chapitres apparaîtront donc indépendants les uns des autres, comme trois sections détachées sur un même thème. Les deux premiers chapitres sont d'apprivoisement des concepts et de préparation à la lecture du troisième chapitre, lequel à la rigueur, pourrait être abordé sans les deux autres, du moins par un lecteur férus de grammaire.

Le premier chapitre investigue donc le passé historique des parties du discours en mettant l'accent sur les auteurs marquants, ce qui constitue en quelque sorte, une visite guidée pour les enseignants qui ne connaîtraient pas encore, entre autres, l'étape des grammaires générales, étape importante puisqu'elle présida à la naissance des grammaires scolaires qui se retrouvent aujourd'hui entre leurs mains et celles de leurs élèves. Ce premier chapitre poursuivra d'ailleurs deux objectifs de front. Le premier étant, il vient d'en être fait mention, de culture historique, partant du postulat que pour mieux connaître une matière quelle qu'elle soit, il convient d'en fréquenter l'histoire. Le second objectif de ce premier chapitre est plus pointu. Il consiste à faire prendre conscience aux maîtres de la difficulté de compréhension qu'a posé la nature des mots à travers les siècles. La présentation de ces difficultés et de ces avancées de compréhension préparera

également les enseignants à mieux faire leur, l'ensemble des connaissances proposées au dernier chapitre et surtout leur permettra d'apercevoir la qualité logique et l'intérêt des connaissances proposées.

Le deuxième chapitre examine une approche qui offre des analyses grammaticales basées sur des raisonnements logiques. Ces analyses que Lefebvre (2000) qualifie d'*Essais d'analyse grammaticale en approche raisonnée* se retrouvent dans un ensemble de monographies publiées par le groupe de recherche FRAMÉE, ainsi que dans des mémoires de maîtrise produits dans ce cadre d'approche raisonnée. Le deuxième chapitre présente l'essentiel de ces analyses et résume l'ensemble de l'enseignement dispensé par le professeur Roy (1979-....) sur les parties nominales du discours.

Le troisième chapitre reprend ces données mais dans un cadre didactique. Sur cette base et dans le but d'offrir aux maîtres les connaissances fondamentales utiles à leur enseignement touchant à l'identification de la nature des mots, il est présenté un ensemble de propositions pour chacune desquelles il est offert présentation, commentaire grammatical complémentaire et commentaire didactique.

CHAPITRE PREMIER

Quelques données historiques sur la nature des parties du discours

La grammaire traditionnelle, dont la plupart des grammaires s'inspirent, est le résultat d'un long tamisage de données sur la langue au terme duquel les définitions et règles se voient plus ou moins fixées dans un but de description, de normalisation et de prescription. Une remontée dans le temps s'impose donc, dans un premier temps, à la recherche des fondements historiques des connaissances sur la nature des mots. Toutefois, présenter l'entier des théories des auteurs concernant la nature des mots est, en raison de l'ampleur de la tâche, une entreprise à laquelle nul ne peut être tenu, et encore moins dans le cadre d'un mémoire de maîtrise. Par le fait même, la recension des écrits ne s'attardera qu'à présenter des données choisies en raison de leur portée, des données qui pourront être reprises plus ou moins nettement dans l'analyse théorique. À cet effet, certains passages seront mis en italique dans le but d'attirer l'attention du lecteur sur les notions susceptibles de générer des compréhensions. En définitive, la recension des écrits se limitera à quelques auteurs marquants, question de faire voir qu'aucun auteur principal n'a présenté un ensemble théorique complètement satisfaisant, tout en permettant d'apercevoir largement l'évolution historique des données de grammaire sur le thème des natures des parties du discours.

La grammaire de Port-Royal

La première analyse d'envergure sous forme de grammaire est de la seconde partie du 17^e siècle. Il s'agit de la célèbre grammaire dite de Port-Royal, dont la première édition remonte à 1660 et dont les auteurs sont Antoine Arnaud et Claude Lancelot. À cette époque, la langue était observée à travers une vision non pas proprement grammaticale, mais plutôt logique, voire même philosophique. Les propos sur la nature des mots que présente la grammaire d'Arnaud et Lancelot illustrent bien cette vision:

Il s'ensuit de là, que les hommes ayant eu besoin de signes pour marquer tout ce qui se passe dans leur esprit, il faut aussi que la plus générale distinction des mots soit que les uns signifient les objets des pensées, et les autres la forme et la manière de nos pensées, quoique souvent ils ne la signifient pas seule, mais avec l'objet, comme nous le ferons voir.

Les mots de la première sorte sont ceux que l'on a appelés, *noms, articles, pronoms, participes, prépositions et adverbes*; ceux de la seconde, sont *les verbes, les conjonctions et les interjections*; qui sont tous tirés, par une suite nécessaire, de la manière naturelle en laquelle nous exprimons nos pensées, comme nous allons le montrer (Arnaud et Lancelot, 1660-1662 [1972, pp.29-30]).

Les références aux «objets, forme et manière de nos pensées» dont il est fait mention, montrent bien la tendance philosophique du raisonnement des auteurs. En effet, pour Arnaud et Lancelot, les mots ont été inventés par les hommes afin qu'ils puissent faire connaître ce qui se passe dans leur pensée. Et ce qui se passe dans la pensée, écrivent les auteurs de la grammaire de Port-Royal, repose sur «trois opérations de l'esprit» conformément aux enseignements des philosophes, c'est-à-dire concevoir, juger et raisonner. Mais, ajoutent les auteurs, puisque «raisonner, n'est que l'extension de «juger», il n'est besoin de retenir que les deux premières opérations de l'esprit, soit concevoir et juger. Encore que «concevoir» soit déjà contenu dans «juger», poursuivent encore les auteurs, en raison du fait que «les hommes ne parlent guère pour exprimer simplement

ce qu'ils conçoivent, mais c'est presque toujours pour exprimer les jugements qu'ils font des choses qu'ils conçoivent». De là, ils tirent que les mots «terre» et «ronde», dans la proposition (l'expression d'un jugement) «la terre est ronde», sont des mots appartenant à ce que l'homme conçoit, soit des objets de la pensée, tandis que le mot «est», dans la même proposition, sert de liaison et est donc un mot qui indique l'action de l'esprit, appartenant conséquemment à la manière de penser.

Arnaud et Lancelot ont influencé considérablement les générations de grammairiens qui leur succédèrent. Cette distinction de deux classes de mots, ceux qui signifient les objets de nos pensées et ceux qui signifient la forme et la manière de nos pensées, se retrouvera chez Girard (1747), Beauzée (1767) et Landais (1841), entre autres. Arnaud et Lancelot ancreraient leur conception de la nature des mots directement dans les opérations de l'esprit, ce qui témoigne d'une recherche en profondeur de l'institution du langage, et par conséquent, de ces outils que sont les mots. Toutefois, l'expression d'un jugement tel qu'ils l'entendent, soit concevoir, juger et raisonner, montrent des préoccupations toute philosophiques qui, au cours de l'évolution de l'étude du français, allaient être abandonnées. Il faut dire que longtemps encore les composantes logiques et philosophiques du langage allaient tenir le devant de la scène et que lentement, très lentement, des conceptions plus proprement grammaticales allaient voir le jour. Il faut noter toutefois que l'analyse de la phrase, de la part de beaucoup d'auteurs se fait encore souvent aujourd'hui dans le cadre de la proposition, ce qui constitue une filiation directe à la philosophie. Grevisse (1993) est de ces auteurs.

Les propos des auteurs de Port-Royal permettent de penser qu'ils recherchaient une explication logique à la nature, des parties du discours. Cette visée logique n'est pas

tellement différente de celle poursuivie par les tenants de l'approche de grammaire raisonnée, telle qu'elle sera exposée dans le deuxième chapitre de ce mémoire.

Beauzée

Une autre œuvre majeure de grammaire est celle de Nicolas Beauzée, grammairien du 18^e siècle, auteur de la *Grammaire générale* (1767). Cet auteur divise les mots en deux classes à la suite d'Arnaud et Lancelot : «la première comprend les mots qui expriment les objets de nos pensées; et la seconde, les mots qui énoncent simplement les vues de notre esprit (Beauzée, 1767, dans *Des nombres*, p.91)». Mais là s'arrête le terrain d'entente sur lequel ces auteurs se rencontrent. En effet, Beauzée ne comprend pas les mêmes natures de mots qu'Arnaud et Lancelot sous les première et seconde classes de mots. En vérité, il critique l'arbitraire de ce partage de classes autant chez Arnaud et Lancelot que chez les grammairiens qui l'adoptèrent et le retouchèrent. Aussi Beauzée propose-t-il d'asseoir cette distinction des deux classes sur un critère défendable, soit celui du nombre.

C'est ainsi que Beauzée ajoute que la distinction entre *les mots qui expriment les objets de nos pensées et ceux qui énoncent simplement les vues de notre esprit* (p.91) ne regarde que les mots qu'il appelle «discursifs», qu'il sépare des interjections qu'il appelle par opposition «affectifs». Beauzée affirme que parmi les mots discursifs, seuls les noms, pronoms, adjectifs et verbes expriment les objets de nos pensées, et ce, en raison du fait qu'ils peuvent prendre la marque du nombre:

On ne peut nombrer que des êtres: les noms, les pronoms, les adjectifs, et les verbes, sont les seules parties d'oraison qui reçoivent et qui puissent recevoir, dans les langues, les terminaisons qui marquent les nombres: ce sont donc les seules

qui expriment les êtres qui sont les objets de nos pensées (Beauzée, 1767, dans *Des nombres*, p.91).

C'est qu'en réalité, Beauzée établit son propre classement des mots: les discursifs se séparent en déclinables et indéclinables (en raison du nombre), les déclinables se séparent ensuite en déterminatifs et indéterminatifs (toujours en raison du nombre; noms propres et pronoms tiennent leur nombre d'eux-mêmes, adjectifs et verbes l'obtiennent par concordance; les deux premiers sont donc déterminatifs, les deux derniers indéterminatifs), tandis que les indéclinables se composent des prépositions, des adverbes et des conjonctions, les interjections formant un groupe de mots tout à fait à part, soit les affectifs. Le classement de Beauzée se laisse mieux appréhender sous forme de tableau:

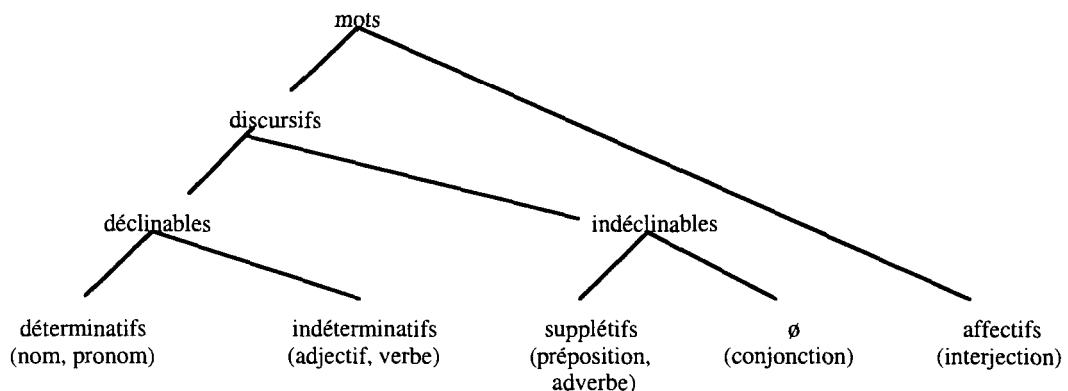


Figure 1 : Hiérarchisation des parties du discours de Beauzée

Il y a chez Beauzée à la fin du chapitre sur les nombres, une analyse du traitement du nombre dans les noms propres qui comporte un passage assez particulier. Ce passage concerne l'ambiguïté qu'il y a à classer des noms sans pluriel parmi les noms «appellatifs» (noms communs). Puisqu'il est préférable de suivre le raisonnement du grammairien en entier pour comprendre son affirmation finale, la lecture de la citation complète du passage s'impose:

Les noms appellatifs, déterminant les êtres par l'idée d'une nature commune à plusieurs, sont essentiellement susceptibles des terminaisons des deux Nombres. Cependant Lancelot observe qu'il y en a plusieurs qui n'ont point de pluriel, soit par le simple usage, soit par quelque sorte de raison. J'avoue qu'il peut y en avoir que l'usage aura privés de ce Nombre, sans qu'on puisse en rendre aucune raison: mais il ne m'est pas possible de me persuader que les usages de toutes les langues ayant pu s'accorder à priver du Nombre pluriel des noms véritablement appellatifs. Les noms de chaque métal, *or, argent, fer*, sont, si vous le voulez, spécifiques à l'égard du nom appellatif *métal*; mais quels individus distincts se trouvent sous cette espèce? C'est la même chose des noms des vertus, des vices, etc. comme *justice, prudence, charité, haine, lâcheté, &c.* qui n'ont point de pluriel dans aucune langue, à moins qu'ils ne soient pris dans un sens figuré, comme on le verra par la suite. Or il est assurément essentiel à tout nom appellatif d'être applicable à des individus; & par conséquent nécessaire de conclure que ces présumés noms appellatifs, privés du Nombre pluriel dans toutes les langues, sont de vrais noms propres (Beauzée, 1767, dans *Des noms*, p.100).

Il est fort intéressant de constater que déjà Beauzée percevait l'importance du nombre dans la définition des noms propre et commun. Son argumentation quant aux noms des vertus et des vices est à mettre en parallèle avec la définition du «nom singulier» du linguiste Buyssens et, par la suite avec celle du «nom particulier» du professeur Roy. Cette remarque judicieuse de Beauzée quant au nombre sera reprise en grammaire raisonnée et deviendra, il en sera traité dans les deuxième et troisième chapitres, une donnée clé de la définition et de la distinction des noms propre et commun.

Beauzée est un auteur méticuleux, organisé, qui a déjà bien délimité un certain nombre d'idées. Il ne deviendra pas toutefois l'auteur le plus recherché par ses successeurs immédiats. Il faut dire que l'engouement pour la grammaire historique, qui surgit au 19^e siècle, allait monopoliser toutes les intentions de recherches, reléguant par le fait même aux oubliettes, l'effort entrepris par les grammaires générales. Beauzée aura toutefois sa revanche. Les grands grammairiens de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle puissent abondamment dans ses écrits, ce que feront Dauzat, Darmesteter et Nyrop, pour ne nommer que ceux-là. De plus avec l'avènement de la linguistique, Beauzée

allait refaire surface de manière inattendue. En effet, il semble qu'il n'y ait pas de linguiste digne de ce nom qui n'ait lu ou exploité Beauzée. Malheureusement, l'obligation qui n'était pas encore faite au début du 20^e siècle de citer ses sources empêchera que le nom de Beauzée n'apparaisse dans nombre des écrits des auteurs qui s'en inspirent.

Condillac

Un auteur mineur du 18^e siècle, mais dont les aperceptions sont parfois lumineuses, l'abbé de Condillac, poursuivait des buts didactiques. Sa *Grammaire* (1775) se veut par conséquent une œuvre pratique. Dans la première partie de ce traité, l'auteur s'attarde à développer une hypothèse concernant l'origine du langage et son évolution. Pour Condillac, les langues sont des méthodes analytiques de la pensée et c'est en séparant leurs idées, en les envisageant successivement et en les décomposant, que les hommes en sont venus à créer différentes sortes de mots: les parties du discours. Des parties du discours pour le philosophe, il n'y en a que quatre qui soient fondamentales. Condillac affirme en effet «qu'il ne faut que quatre espèces de mots pour exprimer toutes nos pensées: des substantifs, des adjectifs, des prépositions, et un seul verbe, le verbe être (Condillac, 1775 [1947], p.445)». Quant aux adverbes, pronoms et conjonctions, ils ne sont pas des parties du discours, d'écrire Condillac, parce que ce sont des expressions composées qui équivalent à plusieurs éléments. Il en est d'ailleurs ainsi de tous les autres verbes, ajoute-t-il, à l'exception du verbe «être» qu'il appelle «verbe substantif».

La définition que Condillac donne du substantif tient compte de plusieurs critères et s'étire sur plusieurs pages avec maints exemples et maintes explications. Tout d'abord, il entreprend de montrer que «l'ordre de la génération des idées est de l'individu

au genre, et du genre aux espèces (Condillac, 1775 [1947], p.439)». Selon lui, *les premiers mots de la langue qu'un enfant apprend seraient des noms, et encore, des noms propres*. Ce n'est qu'ensuite, poursuit Condillac, lorsqu'il observe que certaines choses ont des qualités communes, que *l'enfant généralise et leur donne le même nom*. Il passe alors de l'individu au genre, c'est-à-dire du nom propre au nom commun.

Un peu plus loin, Condillac détaille les catégories du nom. Le nombre d'abord, dont le singulier et le pluriel s'appliquent uniquement aux noms généraux, écrit-il, *les noms propres n'ayant point de pluriel* ni les noms de métaux tels «or, argent, fer», ajoute-t-il. Condillac répertorie ensuite d'autres noms qui n'ont pas les deux nombres: «Les noms des vertus habituelles, telles que la charité, la pudeur, le courage, n'ont point de pluriel; il en est de même de plusieurs idées que *l'esprit est naturellement porté à regarder comme singulières*: faim, soif, sommeil, sang (Condillac, 1775 [1947], p.464)». Il cite ensuite quelques noms qui n'ont point de singulier: «matines, nonnes, vêpres, ténèbres, pleurs, gens, etc. (p.464)». Condillac conclut son développement concernant les noms qui subissent un traitement particulier quant au nombre en disant que sur tout cela il faut consulter l'usage.

Condillac s'attarde ensuite à établir la distinction entre les substantifs et les adjectifs à l'aide d'un critère particulier, qui annonce fortement la notion d'incidence qui apparaîtra chez le linguiste Gustave Guillaume et dont ces pages feront état plus loin. La citation suivante, dans laquelle Condillac compare les mots vertu et vertueux, est propre à faire comprendre son point de vue:

Homme, *vertu* sont deux substantifs dont les idées existent, dans notre esprit, chacune séparément. Celui-là est le soutien d'un certain nombre de qualités; celui-ci est le soutien d'un autre nombre, et ils ne se modifient point.

Mais si je dis *homme vertueux*, cette forme de discours fait aussitôt évanouir l'un des deux soutiens, et elle réunit, dans le substantif *homme*, toutes les qualités comprises dans le substantif *vertu*.

En comparant ces mots *vertueux* et *vertu*, vous concevez [...] en quoi les adjectifs diffèrent des substantifs; c'est que les substantifs expriment tout-à-la-fois certaines qualités et le soutien sur lequel nous les réunissons: les adjectifs, au contraire, n'expriment que certaines qualités, et nous avons besoin de les joindre à des substantifs, pour trouver le soutien que ces qualités doivent modifier (Condillac, 1775 [1947], p. 463).

Condillac était précepteur: il écrivit sa grammaire pour son élève, le fils du comte de Parme. Sa grammaire est donc différente en méthode de celles des grammairiens de grammaire générale et se rapproche davantage des grammaires scolaires. La lecture en est plus aisée, quoiqu'il faille encore interpréter les écrits de Condillac à la lumière des connaissances contemporaines pour outrepasser la tendance philosophique qui s'en dégage. Par ailleurs, Condillac a su développer une pensée originale malgré le cadre qui était le sien: l'éducation d'un élève et conséquemment l'obligation de limiter les propos. Condillac a pourtant réussi, dans ce cadre réduit, à conserver les idées les plus intéressantes de Beauzée, en les améliorant même au passage, et tout en développant sa propre pensée. S'il y avait une lecture à conseiller, ce ne serait pas celle de Beauzée, mais plutôt celle de Condillac, en raison du fait qu'elle conserve ce qu'il y a de meilleur chez Beauzée, tout en étant de beaucoup plus abordable.

La clarté avec laquelle Condillac explique la construction, dans l'esprit de l'individu, du nom commun à partir du nom propre est remarquable. Ce passage de nom propre à nom commun constituera une notion centrale dans la définition, présentée au chapitre suivant, des parties nominales du discours en grammaire raisonnée.

Landais

Napoléon Landais est un grammairien de la première moitié du 19^e siècle, qui cite abondamment ses prédécesseurs, tout en prenant clairement position chaque fois qu'une thèse grammaticale apportée par eux présente des difficultés. La *Grammaire générale* (1841) de Landais est du type «grammaire complète» et la façon dont elle traite des différentes sortes de mots s'inscrit dans le cadre logique de la proposition. Pour Landais, le jugement le plus simple, pour être complet, ne peut pas compter moins de trois mots: l'objet ou le sujet de la pensée, soit un substantif, la qualité ou la modification qu'on remarque dans le sujet, soit un adjetif, et la liaison de ces deux idées ou copule, soit un verbe. Landais énonce, puis explique ensuite ce que sont les dix espèces de mots, car insiste-t-il, toutes les énonciations de jugement, ou propositions, ne sont pas toujours si simples et comportent souvent plus de trois termes. Le substantif, le verbe, l'adjectif, l'article, le participe, la préposition, l'adverbe, la conjonction, l'interjection et le pronom sont les dix espèces de mots répertoriées par Landais. Il dit encore que ce sont:

les instruments de la manifestation de nos pensées, que l'analyse de la parole nous a fait découvrir. Des instruments ne peuvent être bien connus que par leur emploi; il faut les éprouver, les observer. On doit donc considérer les différents emplois des mots, dans les diverses langues, comme des phénomènes grammaticaux, de l'observation desquels on peut s'élever à la généralisation des principes et aux notions universelles (Landais, 1841, p.211).

Landais envisage ensuite trois façons de ramener ces dix espèces de mots à un plus petit nombre de classes. Le premier classement se fait en considérant, dit-il, le matériel des mots; il y aurait ainsi deux grandes classes: celle des mots variables ou déclinables et celle des mots invariables ou indéclinables. Dans la classe des mots variables ou déclinables, Landais cite les substantifs, les verbes, les adjetifs et les participes,

l'article et le pronom, puisque «tous ces mots ont des inflexions, ou des terminaisons différentes relativement aux idées accessoires ou de genre, ou de nombre, ou de temps, que l'on veut exprimer concurremment avec l'idée principale que signifient chacun d'eux (Landais, 1841, p.211)». Dans la classe des invariables ou indéclinables se retrouvent les prépositions, les adverbes, les conjonctions et les interjections. En ce qui a trait à ce classement, Landais présente une réflexion dans laquelle il va plus loin:

Peut-être cette différence, bien marquée dans le matériel des mots, les uns déclinables, les autres indéclinables, tient-elle à la nature même de ces mots, ou pour mieux dire, à la nature des idées que chacune de ces classes de mots est destinée à exprimer respectivement; et cela est d'autant plus probable, que les espèces de mots, variables ou invariables, sont les mêmes dans toutes les langues, tant anciennes que modernes (Landais, 1841, p.211)».

Landais suppose donc un rapport étroit entre la sémiologie et la nature des mots.

Le deuxième classement possible selon Landais procède d'un autre point de vue et divise également les dix espèces de mots en deux classes distinctes. Le critère retenu cette fois, sera d'ordre sémantique. Landais oppose donc les substantifs, les verbes, les adjectifs et les participes aux autres espèces de mots parce qu'il est aisément de reconnaître, dit-il:

[qu'ils] conservent encore un sens et réveillent une idée distincte dans notre entendement, lors même qu'ils sont considérés tout seuls: ils ont donc une signification par eux-mêmes, *une signification absolue*; tandis que les mots *de*, *pour*, *dans*, *avec*, *la*, etc., n'ont aucun sens par eux-mêmes, et n'acquièrent une signification que par leur réunion à d'autres mots: ils n'ont donc réellement qu'*une signification relative* (Landais, 1841, p.211).

Landais poursuit sa réflexion sur cette classification de mots en ajoutant qu'elle est, tout comme la précédente, fondée sur la nature des mots de toutes les langues, tant anciennes que modernes et:

[qu'en] cherchant à remonter par l'analyse jusqu'à la cause de cette différence, qui doit être fondée bien certainement sur la nature des idées, puisqu'elle est universelle, on parviendrait peut-être à des résultats lumineux et importants, qui répandraient un grand jour sur les principes fondamentaux de toutes les langues [...] (Landais, 1841, p.211).

Comme troisième et dernier classement possible, Landais propose d'envisager les espèces de mots d'une manière très générale et de les diviser en substantifs et en modificatifs. Le critère utilisé fait cette fois référence à la logique: «les mots sont des images des choses, le signe des idées que nous avons des choses», écrit Landais, «et puisque dans la nature il n'y a que des substances et des manières d'être, les mots sont donc ou des noms de substances ou des noms de modification (Landais, 1841, p.211)». Les mots sont donc divisés, renchérit Landais, par la nature même des idées qu'ils expriment, en substantifs, ou en modificatifs.

Du point de vue du nombre, Landais écrit qu'il y a cinq sortes de mots déclinables, à savoir: les noms, les adjectifs, les articles, les pronoms et les verbes. C'est la conclusion à laquelle arrivait Beauzée, l'article en moins. Landais, à l'instar de Beauzée, établit la différence entre le nombre du nom et celui des adjectifs, verbes, articles et participes *qui le reçoivent du nom par «raison d'imitation et de concordance»*.

Après ces considérations générales sur les éléments du discours, Landais entre dans les explications de chacune des dix espèces de mots. Du substantif, il dira tout d'abord que la définition admise par la plupart des grammairiens, soit que le mot signifie une substance, pose des difficultés. «Une très grande partie des substantifs ne représente nullement des choses subsistantes par elles-mêmes», écrit-il. C'est là une définition étymologique, ajoute-t-il, qui ne présente aucune idée dans notre langue. «La couleur est un substantif», affirme-t-il, «mais l'idée qui est attachée à ce mot ne peut qu'être acciden-

telle à une idée principale; car en physique la couleur ne peut exister, s'il n'existe en même temps une substance colorée (Landais, 1841, p.226)». Mille autres exemples existent, conclut-il, s'opposant au bien-fondé de cette définition.

Landais examine alors une autre définition, encore moins juste que la précédente, précise-t-il.

Le substantif, disent-ils, est un mot susceptible de cas et de nombres, mais qui peut varier quant à son genre: définition purement mécanique, qui au lieu de l'essence même de la chose, ne présente que des idées purement accessoires et des qualités arbitraires. On voit dans toutes les langues des substantifs qui n'admettent que le singulier; il en est même qui n'ont que le pluriel. D'autres enfin se prêtent également aux genres masculin et féminin (Landais, 1841, p.226).

Landais condamne par la suite certains auteurs «qui prétendent que les substantifs ne sont que des noms faits pour exprimer les idées annoncées par l'article», parce que, dit-il, certaines langues n'ont aucun article. Il termine en disant qu'il faut expliquer une chose par ce qu'elle est essentiellement et non par ce qu'elle est quelquefois. Il donne ensuite sa propre définition du substantif:

Qu'est-ce qu'un nom *substantif*? C'est un mot qui exprime un objet considéré en lui-même, et indépendamment des qualités qu'il peut avoir. *Homme* est un *substantif*, parce qu'il rappelle l'idée d'un objet dont on ne voit que l'essence, sans faire aucune attention aux attributs dont il est susceptible; sans comprendre ni examiner s'il est jeune ou vieux, grand ou petit, vertueux ou vicieux, etc. Ce n'est pas que dans le corps de la phrase ces qualités ne puissent lui être ajoutées; mais le *substantif* seul ne les présente ni ne les exclut jamais: il reste donc toujours *substantif* (Landais, 1841, p.227).

Selon Landais, *il y a deux choses à considérer dans les substantifs, soit le genre et le nombre*. Landais énonce un principe général quant au genre: «Dans la langue française, tous les substantifs, autres que ceux d'hommes ou d'animaux, appartiennent ex-

clusivement à l'un ou l'autre genre (Landais, 1841, p. 255)». Suivent les exceptions à ce principe: amour, automne, chose, couple, gens, délice, orgue, foudre et personne, ainsi que les raisons de leur dérogation au principe général. Concernant le nombre des substantifs, Landais tout comme le faisait Condillac, énumère les substantifs qui n'ont que le singulier ou le pluriel. Tout d'abord, écrit-il, il y a les noms de métaux pris en général, tels l'or, l'argent, le fer, le plomb, etc. Également, les noms des vertus habituelles, comme la foi, la charité, la sincérité, etc. Il cite encore les infinitifs employés comme noms, et auxquels il ne peut être joint un adjectif; comme le lever, le coucher, le boire, le dormir, etc. Toutefois, s'il est possible de leur joindre un adjectif, continue Landais, alors ils auront les deux nombres, c'est le cas de «le dîner, le souper, le rire, le sourire». Les adjectifs employés comme noms, poursuit-il, et qui ne peuvent présenter l'idée que d'êtres inanimés et métaphysiques, tels que le beau, le vrai, l'utile, le superflu, etc., n'ont point de pluriel. Ensuite, Landais donne une liste de noms qui n'ont pas de pluriel, sans toutefois en expliquer les raisons. Il s'agit d'absinthe, encens, eucharistie, extrême-onction, estime, faim, courroux, gloire, renommée, pourpre, soif, sommeil, repos, etc. Vient ensuite une liste de noms qui n'ont point de singulier, également sans explications: ancêtres, archives, armoiries, accordailles, épousailles, brossailles ou brousailles, ciseaux, mœurs, pleurs, matines, nonnes, vêpres, ténèbres, etc.

Lire Landais constitue déjà en soi une remontée dans le temps. Cet auteur est de fait, un auteur charnière parce qu'il présente les thèses grammaticales connues à l'époque avant de développer minimalement une vision nouvelle. Landais se positionne à mi-parcours entre la grammaire générale et la grammaire scolaire. Il essaie de faire le pont entre les points de doctrine essentiels et la vulgarisation qui était requise en grammaire scolaire. En définitive, la grammaire de Landais constitue un manuel de «bon usage»

avant l'heure, duquel Grevisse s'est probablement beaucoup inspiré et auquel il a dû puiser même.

Guillaume

Le linguiste français Gustave Guillaume introduit dans sa théorie des parties du discours, une notion nouvelle, notion qu'il va jusqu'à qualifier de capitale dans la définition même du mot. La notion d'incidence a trait, selon Guillaume (1949 [1971]) :

au mouvement, absolument général dans le langage, selon lequel, partout et toujours, il y a apport de signification, et référence de l'apport au support (p.137).

Un mot, en tout état de cause», écrit encore Guillaume, «est un apport de signification, et il se destine un support. C'est en grande partie cette destination et le mécanisme qu'elle s'attribue et se réserve, qui font ce qu'on appelle la partie du discours - autrement dit catégorisent les mots (p. 152).

Le régime d'incidence des mots contribue, aux côtés des déterminants catégoriels, affirme Guillaume, à définir et donc à distinguer les parties du discours entre elles. C'est notamment le cas du substantif et de l'adjectif.

Pour Guillaume, le substantif a son incidence dans le champ même de ce qu'il signifie, c'est-à-dire que le support qu'il se destine est annoncé dès le départ: il ne sortira pas de l'apport sémantique qu'il emporte avec lui. Le substantif «homme», à titre d'exemple, ne peut se dire que du mot «homme», affirme Guillaume. Ce mécanisme, selon lequel le support ne sort pas du champ couvert par l'apport, a reçu dans la terminologie guillaumienne, le nom d'incidence interne.

Le mécanisme de relation de l'apport et du support de l'adjectif diffère de celui du substantif, explique Guillaume. En effet, l'adjectif a une incidence dans un champ

extérieur à celui délimité par l'apport sémantique qu'il emporte avec lui. De fait, le support que l'«adjectif se destine n'est pas annoncé en langue, il sera plutôt trouvé en discours. Et le fait que par lui-même l'adjectif n'annonce pas son support rend possible la multitude de supports différents que ce même adjectif pourra trouver. En vérité, l'adjectif «beau» par exemple, pourra se dire de toutes sortes d'êtres, ajoute Guillaume, «*un homme beau, un beau livre, un beau tableau* (Guillaume, 1949 [1971], p.137)». Ce mécanisme, selon lequel le support n'est pas prévisible à partir de l'apport, a reçu dans la terminologie guillaumienne, le nom d'incidence externe.

La description du régime d'incidence des mots que produit Guillaume ne se borne pas aux seuls substantif et adjectif. Pour montrer le mécanisme d'incidence propre à l'adverbe, le linguiste distingue deux sortes d'incidences externes, ce sont les incidences externes de premier et de second degrés. L'incidence externe de premier degré est celle de l'adjectif où elle opère directement à l'endroit du support: *Un homme beau* (Guillaume, 1949 [1971], p.153). L'incidence externe de second degré est celle de l'adverbe où elle opère indirectement à l'endroit d'un mécanisme d'incidence déjà en fonctionnement: *Un homme fort beau* (p.153).

Gustave Guillaume est un linguiste qui a fait école. Libre penseur, Guillaume puisait là où son instinct le guidait. Il a fondé un courant linguistique qu'il a appelé la linguistique psychomécanique. Chercheur prolifique et innovateur, il a produit un nombre impressionnant d'analyses dont l'intérêt est certain. Il faut toutefois souligner la difficulté que pose la lecture de ses analyses, qui, si elles sont remarquables par le style, n'en demeurent pas moins souvent fort difficiles d'interprétation. D'autant qu'elles ne sont pas sans exiger, en prolongement, des approfondissements dont la production demande souvent une longue réflexion.

Galichet

Il faut dire d'emblée que Georges Galichet inscrit sa conception des natures de mots dans un cadre en plusieurs plans qui respectent, dit-il, les structures fondamentales de la langue. Le langage humain est, à ses yeux, un phénomène essentiellement psychologique qu'il ne faut jamais perdre de vue puisqu'en dernière analyse, c'est la psychologie qui doit rendre compte de son fonctionnement. Quoique les niveaux d'analyse que Galichet développe soient complexes et exigent un effort de lecture pas toujours récompensé, il n'en demeure pas moins que si l'on s'en tient aux trois seuls plans des valeurs sémantiques, grammaticales et morphologiques, la vision qu'il élabore quant au système qui gère les mots constitue un apport incontestable.

Pour Galichet, les espèces grammaticales se divisent en espèces principales, espèces adjointes et espèces de jonction. Les espèces principales sont l'espèce nominale et l'espèce verbale. Les espèces adjointes sont constituées des espèces adjective et adverbiale. En ce qui concerne les espèces de jonction, ce sont les conjonctions et les subjonctions. Quant à l'article et au pronom de conjugaison, ils sont, pour Galichet, des marques d'espèces, l'article étant une marque nominale et le pronom de conjugaison, une marque verbale.

Pour Galichet, l'espèce nominale est une valeur de langue qui exprime l'être. De fait, dit-il, cette valeur grammaticale correspond à une démarche intellectuelle émergeant d'un besoin de l'esprit et permettant l'appréhension du réel sous des formes commodes. Galichet ajoute encore que l'espèce nominale n'exprime pas une chose, mais un point de vue sur les choses. En conséquence, chaque fois qu'une idée est considérée sous

le point de vue de l'être, c'est par une espèce nominale qu'elle sera exprimée. Cela explique, écrit Galichet, qu'«il n'est pas une sorte de mot qui ne puisse entrer dans l'espèce nominale, soit passagèrement: *un si*, *un mais*; soit d'une façon permanente: il suffit de considérer sous l'espèce de l'être la réalité qu'il désigne (Galichet, 1968, 2^o édition, p.32)».

Galichet poursuit en écrivant que *la singularité est une propriété spécifique de l'être*. Que l'être prend existence en se distinguant de l'être. Et qu'en définitive, considérer une réalité sous l'espèce de l'être, c'est la voir dans une certaine indépendance fondrière. Pour mieux suivre la façon dont le grammairien développe son idée, une citation complète est utile:

Cette indépendance peut aller de la singularité la plus générale et la plus vague jusqu'à la singularité absolue. Dieu, être unique, est l'Être par excellence; les êtres créés en «série» ne sont que des êtres communs. Ainsi, *la distinction du nom propre et du nom commun repose-t-elle sur une différence de degré dans la singularisation*. Le nom commun possède la propriété d'englober toute la famille d'êtres semblables; ex.: *le cheval*. Il ne se singularise que par adjonction d'autres espèces: *le cheval de mon oncle*. Encore cette singularisation n'est-elle jamais absolue: plus on ajoute de déterminants, plus on s'en approche mais sans jamais y parvenir complètement. Le véritable nom propre, lui, se singularise dans l'absolu. Il constitue l'espèce nominale par excellence. C'est pourquoi il n'a pas besoin de déterminants d'aucune sorte. A cet égard, il est bien évident qu'il y a, sur le plan des mots, de pseudo-noms propres et de pseudo-noms communs. Quand je dis «La lune brille cette nuit», malgré l'absence de majuscules le mot *lune* a bien ici la valeur d'un nom propre. Par contre, lorsque nous lisons *Cavaillon* sur un sac de pommes de terre, ce mot, malgré sa majuscule a plutôt la valeur d'un nom commun (Galichet, 1968, 2^e édition, p.33).

Au regard des espèces adjointes que sont les adjectifs et les adverbes, Galichet écrit que ce sont des valeurs de langue dont le rôle est de s'adjoindre aux espèces nominale et verbale pour les déterminer. Lorsque les espèces adjointes sont séparées des espèces principales, poursuit Galichet, elles n'ont ni existence ni valeur propres: elles ne

sont que des abstractions, de simples possibilités. Les deux façons dont l'espèce adjectivale peut caractériser *l'être* sont la caractérisation et la détermination, toujours selon Galichet, qui ajoute que l'espèce adverbiale est parente de l'espèce adjective puisqu'elle caractérise et détermine également une espèce principale, soit l'espèce verbale. Pour Galichet, cette parenté explique qu'il puisse être passé de l'une à l'autre, dans certains cas, par une simple transposition. Il en veut pour exemple les phrases suivantes: «Sa marche est rapide, légère, élégante...» et «Elle marche rapidement, légèrement, élégamment...» (Galichet, 1968, p.47). En discourant sur l'adverbe, Galichet écrit que cette espèce adjointe pratique surtout des échanges avec d'autres espèces adjointes ou avec des espèces de relation, c'est-à-dire avec l'adjectif, la préposition ou la conjonction. «Au cours des siècles, ajoute-t-il, beaucoup d'adverbes français sont sortis de ces diverses espèces de mots (Galichet, 1968, p.51).»

Au chapitre des espèces de jonction, Galichet fait voir que ces espèces qui marquent les rapports entre les éléments d'une idée, sont de deux sortes: l'espèce conjonctive, qui «relie entre elles deux unités grammaticales en les laissant grammaticalement indépendantes l'une de l'autre (p.54)»; et les subjonctions, qui «établissent entre les termes qu'elles unissent un rapport grammatical, c'est-à-dire une fonction (pp.55-56)». Galichet insiste sur le fait que la relation coordinative (exercée par l'espèce conjonctive) «exige une certaine parenté, sinon de nature, du moins de fonction (cette seconde nature) entre les unités de langue qu'elle unit (Galichet, 1968, p.55)».

La pensée de Galichet ne serait pas respectée s'il n'était traité dans ces pages que des espèces grammaticales, sans aucune référence ni aux catégories ni aux fonctions grammaticales. Pour Galichet en effet, il existe des rapports étroits entre les espèce, catégorie, et fonction grammaticales. Les catégories grammaticales , dont à titre d'exemples

il peut être mentionné le genre et nombre, sont des éléments dont le rôle est de grammaticaliser les espèces, c'est-à-dire de les rendre prêtes à prendre place dans la phrase. Les espèces ainsi pourvues sont donc prêtes à être mises en rapport les unes avec les autres, donnant ainsi naissance à des fonctions grammaticales. Il faut encore ajouter que Galichet identifie clairement le rapport entre espèce et fonction grammaticales. Il dira que la fonction conditionne souvent l'espèce (p.118). Il ira même jusqu'à dire de l'espèce qu'elle se révèle souvent par sa fonction. Voici comment il s'en explique:

L'espèce à laquelle appartient un mot n'est pas toujours signalée par les désinences et les marques grammaticales. Elle se révèle très souvent par sa fonction, car celle-ci est liée plus ou moins à la nature du mot: ainsi, l'adjectif qualificatif est, plus que toute autre espèce, susceptible de jouer la fonction épithète parce que celle-ci est essentiellement une fonction de caractérisation. La fonction est une valeur structurale à laquelle il est de bonne méthode de se référer lorsqu'on veut déterminer la nature d'un mot.

Il convient toutefois d'être prudent car la fonction déborde largement l'espèce. [...] Ceci dit, en général la fonction d'un mot est un indice sur sa nature probable. (Galichet, 1968, p.214)

Pour Galichet, en définitive, les liens qu'entretiennent les trois types de valeurs grammaticales que sont les espèces, les catégories et les fonctions, sont inextricables et forment un ensemble complet.

Galichet présente une vision entièrement organisée du système de la langue en ce qui a trait à la nature, à la morphologie et à la fonction des mots. Sa grammaire est intelligente et recèle des trésors pour un maître qui saurait y puiser ce qui jette un éclairage lumineux et rejeter ce qui, au fond, ne contribue qu'à obscurcir la compréhension.

La grammaire raisonnée gagne grandement à tenir compte des propos fort éclairants de Galichet. De fait, l'approfondissement des analyses de grammaire raisonnée

présentées au troisième chapitre se nourrit des travaux de Galichet, en particulier en ce qui a trait aux parties invariables du discours.

Buyssens

Éric Buyssens, un auteur mineur contemporain, dont certaines idées se révèlent toutefois très importantes dans l'analyse en cours, propose, dans son livre intitulé *Les catégories grammaticales du français* (1975), une vision porteuse de convictions nettes en ce qui a trait à la terminologie et aux catégories grammaticales. Le linguiste déplore le peu d'intérêt manifestée à l'étude en système des catégories grammaticales du français. Quoiqu'elles soient une sorte de carcan, dit-il, il est vain d'ignorer les «catégories grammaticales» puisqu'elles sont précisément ce que la langue a de plus caractéristique. Quant à la terminologie, Buyssens juge qu'il n'y a pas lieu de la changer, puisque ce sont les définitions qui posent problème et non pas les termes utilisés. Selon lui, «il suffit de bien définir le signifié conventionnel qu'on attache aux termes pour qu'on ne doive pas bouleverser la terminologie (Buyssens, 1975, p.9)». Aussi se propose-t-il de ne pas renouveler la terminologie traditionnelle, mais plutôt de chercher à définir scientifiquement certaines des catégories grammaticales qui jusqu'ici ont été mal définies.

Pour Buyssens, les grammaires qui utilisent des critères différents pour définir les différentes parties du discours font fausse route. Il n'est pas possible d'admettre, dit-il, que pour certaines parties du discours, le référent soit le critère de définition, tandis que pour d'autres, ce critère soit leur fonction. Il est clair pour lui que les mêmes critères syntaxiques doivent être utilisés pour toutes les parties du discours. Les parties du discours, écrit-il, «sont des unités syntaxiques qui se caractérisent par leur distribution,

c'est-à-dire par les règles auxquelles obéissent les combinaisons des unes avec les autres (Buyssens, 1975, p.47)». Dans une telle optique, poursuit-il, l'idée saussurienne du système où tout se tient est respectée, *puisque les unités qui constituent ce système se dé-finissent les unes par rapport aux autres.*

La première des catégories grammaticales que Buyssens redéfinit est la catégorie nominale. Pour Buyssens, le nom commun est «un nom qui désigne un individu en vertu de la seule convention qu'on appelle signifié; un nom propre est attribué en vertu de deux conventions: d'abord celle du signifié, ensuite la présentation (Buyssens, 1975, p.50)». La présentation, poursuit le linguiste, est la convention selon laquelle un groupe social particulier attache un nom propre à un nouvel individu et qui servira ensuite à le désigner. «Lorsqu'un enfant naît, donne-t-il en exemple, on lui attache un certain prénom, et on le présente aux parents et amis sous ce nom (Buyssens, 1975, p.50)». Buyssens conclut que cette distinction quant aux conventions (celle du signifié pour le nom commun et celles du signifié et de la présentation pour le nom propre) suffit à différencier le nom commun du nom propre.

Buyssens aborde ensuite le cas des noms d'individus uniques en leur genre, tels que sont «*terre, lune, soleil, ciel, univers* (Buyssens, 1975, p.52)». Quelques rares grammairiens ont remarqué l'existence de ces noms, écrit-il, mais ils ne sont pas d'accord pour les classer parmi les noms propres ou les noms communs. Ils ne sont ni l'un ni l'autre, affirme Buyssens, ce sont des «noms singuliers» et, ajoute le linguiste, *la grammaire devrait leur faire une place à côté des noms communs et des noms propres.* Pour Buyssens, «il faut opposer les noms singuliers à l'ensemble constitué par les noms communs et les noms propres; les noms singuliers ont une extension minimale: ils désignent

un être unique; ils ont une compréhension totale: ils évoquent toutes les caractéristiques de cet être (p.52)». Le linguiste poursuit en disant que ces noms sont peu nombreux: «*univers* (et ses synonymes *macrocosme, monde, nature*); *ciel* (et son synonyme *firmanent*); *soleil, lune, terre, voie lactée* (et son synonyme *galaxie*); *providence, destin, hasard, espace, temps*. Il conclut en disant que «*certains de ces noms peuvent fonctionner aussi comme noms communs*: le mot *destin* est un nom singulier dans *Le seul maître est le destin*, mais un nom commun dans *Tel est son destin* (Buyssens, 1975, p.52)».

Au chapitre des mots invariables, Buyssens définit l'adverbe selon deux traits dont la réunion, dit-il, est caractéristique de cette nature de mot: «tout adverbe remplit une fonction de complément et ne peut avoir un adjectif sous sa dépendance (p.74)». Quant à la préposition, elle est un mot qui marque un rapport de subordination entre deux syntagmes. C'est toutefois lorsqu'il traite des conjonctions de coordination et de subordination que Buyssens est le plus drastique. En effet, il considère qu'un mot appelé traditionnellement conjonction de subordination, qui relie deux éléments de fonctions syntaxiques différentes devrait s'opposer à cet autre mot appelé conjonction de coordination qui relie des éléments de même fonction. De fait, écrit-il, au même titre qu'il a été jugé utile de créer l'appellation «préposition» pour désigner un mot qui par sa fonction s'oppose à la conjonction de coordination, il aurait fallu en créer un pour opposer la conjonction de subordination à celle de coordination. Buyssens propose d'appeler subjonction les mots qui indiquent la subordination.

Les propos de Buyssens ont trouvé beaucoup d'écho dans les analyses de la grammaire raisonnée. Sa notion de nom singulier, entre autres, sera conservée et prendra même une première place dans les analyses.

Grevisse

Dans la vingt-neuvième édition de son *Précis de grammaire française* (1993), Grevisse écrit que les mots du français peuvent être rangés en neuf catégories ou parties du discours. Cinq espèces de mots sont variables, poursuit-il, ce sont le nom; l'article; l'adjectif; le pronom et le verbe, tandis que quatre espèces de mots sont invariables, il s'agit de l'adverbe; la préposition; la conjonction et l'interjection.

Selon Grevisse, «le nom ou substantif est un mot qui sert à désigner les êtres, les choses, les idées (1993, p. 57)». Les exemples qu'il donne sont : Louis, livre, chien, gelée, bonté, et néant. Le grammairien poursuit ensuite avec les distinctions «noms communs et noms propres; noms concrets et noms abstraits; noms individuels et noms collectifs, de noms simples et noms composés». Grevisse aborde également le genre et le nombre des noms, puis, comme le faisaient d'autres grammairiens, il cite des noms sans singulier ou sans pluriel. Parmi les noms qui ne s'emploient qu'au pluriel, Grevisse donne «les alentours, des armoiries, les frais, les funérailles, des menottes, les bonnes grâces (p.73)». Quant aux noms sans pluriel, Grevisse les classe en noms de sciences ou d'arts, comme la botanique et la sculpture; en noms de matières, comme l'or et le plâtre; en noms abstraits, comme la haine et la soif et en noms des sens ou des points cardinaux, tels sont respectivement l'odorat et le nord. Il termine en écrivant que *ces noms sans pluriel peuvent admettre le pluriel s'ils sont employés au sens figuré ou dans des acceptations particulières.*

L'intérêt qu'il y a à noter la façon dont les différentes natures de mots sont définies chez Grevisse est lié au fait que ce grammairien s'inscrit tout à fait dans ce qu'il est

convenu d'appeler la grammaire traditionnelle. De plus le *Précis de grammaire française* se présente davantage comme un manuel de référence que comme une grammaire complète et exhaustive, il s'apparente ainsi aux grammaires scolaires, grammaires avec lesquelles il partage une visée simplicatrice. Aussi les définitions de chacune des huit autres espèces de mots, telles qu'elles apparaissent dans cette grammaire, méritent-elles de figurer dans ces pages.

De l'adjectif, Grevisse dira qu'il est un mot que l'on joint au nom pour le qualifier ou pour le déterminer. Il sera amené à distinguer les adjectifs qualificatifs; les adjectifs numéraux; les adjectifs possessifs; les adjectifs démonstratifs; les adjectifs relatifs, interrogatifs, exclamatifs et les adjectifs indéfinis. En ce qui a trait au pronom, Grevisse le définit comme «un mot qui , en général, représente un nom, un adjectif, une idée, une proposition (p.111)». Quant au verbe, il est «un mot qui exprime, soit l'action faite ou subie par le sujet, soit l'existence ou l'état du sujet, soit l'union de l'attribut au sujet (p.134)». L'adverbe est, toujours selon Grevisse, «un mot invariable que l'on joint à un verbe, à un adjectif ou à un autre adverbe, pour en modifier le sens (p.212)». La préposition, pour sa part, est définie comme «un mot invariable qui sert ordinairement à introduire un complément, qu'il unit, par un rapport déterminé, à un mot complété (p.225)». En ce qui concerne la conjonction, elle se définit comme un «mot invariable qui sert à joindre et à mettre en rapport, soit deux propositions (de même nature ou de nature différente), soit deux mots de même fonction dans une proposition (p.230)». Grevisse distingue la conjonction de coordination et la conjonction de subordination. Les conjonctions de coordination, écrit Grevisse, sont celles «qui servent à joindre soit deux propositions de même nature, soit deux éléments de même fonction dans une proposition (p.231)». Quant aux conjonctions de subordination, ce sont celles «qui servent à joindre une pro-

position subordonnée à la proposition dont elle dépend (p.232)». Enfin, l'interjection se présente comme «un mot invariable qu'on jette brusquement dans le discours pour exprimer avec vivacité un mouvement de l'âme (p.232)».

Maurice Grevisse est un auteur qui se passe de présentation. Sans vouloir lui accorder trop de crédit, ni le condamner, il peut être dit que son Bon usage, en complément du Précis, constitue un ensemble de connaissances valables, quoique souvent encore trop floues. Il importe donc de continuer d'examiner d'autres connaissances à la recherche de davantage de netteté et de logique.

La recension des écrits se poursuivra donc, mais dans un sens bien précis. En effet, il est des données récentes très spécifiques dont c'est le choix de cette recherche d'examiner le détail. L'ampleur de l'exposé exige toutefois l'espace de tout un chapitre.

CHAPITRE II

Les développements de la grammaire raisonnée sur la nature des parties du discours

La grammaire raisonnée présente une approche explicative de la grammaire de la langue. Ses analyses se retrouvent essentiellement dans les enseignements du professeur Raymond Claude Roy (1979-...) et dans les publications produites par un petit groupe de recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi, le groupe FRAMÉE. Les concrétisations de l'approche raisonnée prennent la forme d'études aussi variées que le sont les analyses suivantes: *La règle d'accord des mots de couleur. Propos de grammaire explicative* (Roy, 1989); *La règle d'accord en nombre des noms propres* (Bussières et Roy, 1994); *La notion grammaticale de phrase à l'école* (Roy, 1994); *Le système du genre en français* (Harvey et Roy, 1995); *La règle d'accord des mots de couleur* (Lefebvre et Roy, 1995), *Principes d'élaboration et organisation pratique d'une grammaire de compréhension* (Lefebvre et Roy, 1995); *L'enseignement de la règle d'accord des numéraux «vingt» et «cent»* (Roy, 1996); *La règle de seule écriture : un outil essentiel d'interprétation des règles de la grammaire du français* (Roy, 1997); *L'adverbe variable «tout», une impossibilité* (Carrière et Roy, 1999); *Les particularités orthographiques du verbe français* (Couture et Roy, 1999). Ces analyses ont été publiées sous forme de fascicules et la plupart ont fait l'objet d'une ou de plusieurs communications dans le cadre de con-

grès de l'ACFAS ou de l'AQPF. Les résultats des analyses menées en approche raisonnée se concrétisent encore par la production d'un certain nombre de mémoires de maîtrise dont celui de Bussières (1996), celui de Lefebvre (2000), celui de Couture (2001) et celui de Carrière (2002). Le mémoire de Lefebvre présente, entre autres, cet intérêt particulier d'examiner la grammaire raisonnée pour en dégager les fondements.

L'objectif de ce chapitre consiste, dans un premier temps, à rapporter aussi fidèlement que possible, les données sur les parties du discours que présentent les travaux du groupe FRAMÉE et l'enseignement de Roy (1979-....) et, dans un deuxième temps, à tirer de ces travaux un cadre théorique permettant de mieux voir la portée des analyses entreprises et la voie à privilégier dans l'analyse des données de grammaire.

Les données d'approche raisonnée

Les données d'approche raisonnée quant à la nature des parties du discours se présentent d'une manière particulière. Ce sont d'abord des données orales que le professeur Roy présente dans le cadre de ses enseignements. Ces enseignements seront pour la première fois mis à disposition dans ces pages sous une forme écrite accessible à tous, une contribution que l'auteur de ce mémoire se réjouit de pouvoir offrir à ceux que les recherches en grammaire intéressent ou passionnent.

Par ailleurs, seront récupérées et incorporées à ce qui sera présenté des données précédentes les données qui se retrouvent dispersées dans les différents travaux relevés en tête de ce chapitre et qui sont eux accessibles, ayant été publiés par les soins du groupe FRAMÉE.

L'ensemble de ces données sur les parties nominales du discours sont ci-après présentées dans la forme d'une étude de la morphologie du français passant en revue l'une après l'autre les différentes parties nominales du discours, le pronom excepté. Les parties variables du discours seront abordées dans la première partie de ce chapitre, tandis que les parties invariables du discours seront étudiées dans une seconde partie.

Les parties variables du discours

Curieusement, le point de départ de l'analyse des parties du discours en approche raisonnée repose sur le processus cognitif de la discrimination. Discriminer, reconnaître que le soleil n'est pas la terre, puis identifier par un mot ou nommer est la source de la première partie du discours: le nom. Encore faut-il se rendre compte, fait remarquer le professeur Roy — ce qu'ont omis de faire les grammairiens traditionnels — que ce nom est d'une extrême particularisation, que de fait, il se rapporte à un être unique comme le soleil, la terre. Reprenant sur ce dernier point l'analyse du linguiste Buyssens (1975), le professeur Roy ne gardera cependant pas l'appellation de «nom singulier» donnée par le linguiste Buyssens à ce nom d'extrême particularisation. Pour Roy en effet, le mot «singulier» existe déjà en grammaire et exprime un concept précis. Lui adjoindre un second emploi risquerait d'entraîner quelque confusion, chez les apprenants entre autres; aussi Roy préfère-t-il l'appellation de nom «particulier». Donc, la grammaire raisonnée, quoique reprenant l'analyse de Buyssens, change l'appellation de ce type de nom. Elle va également pousser l'analyse plus loin.

La grammaire raisonnée affirme que le nom particulier, en plus de désigner un être unique, montre des caractéristiques de nombre fixe et de genre fixe. Le nombre d'un

nom particulier peut être ou le singulier comme pour le nom «rougeole», ou le pluriel comme pour le nom «oreillons». Mais que ces noms soient du pluriel ou du singulier, ce qui importe, c'est le caractère de fixité de leur nombre et de leur genre: «rougeole» ne s'emploie qu'au singulier, «oreillons» ne s'emploie qu'au pluriel. De même le genre des noms particuliers peut être ou féminin ou masculin, mais ce genre reste fixe. Du moment qu'il y a fixité en nombre, explique le professeur Roy, il ne peut être attendu aucune variation en genre. En définitive, le nom particulier, tel que le décrit la grammaire raisonnée, est un nom qui représente un être unique et qui par conséquent, ne connaît ni variation en genre ni variation en nombre.

L'identification du caractère de fixité en genre et en nombre n'est toutefois pas la seule donnée nouvelle d'analyse apportée par l'approche raisonnée au concept de nom particulier. En effet, l'approche raisonnée incorpore les noms propres dans la classe des noms particuliers, les identifiant comme une catégorie spécifique de noms particuliers. Elle s'oppose ainsi au linguiste Buyssens qui affirme que les noms singuliers (selon son appellation) sont une classe de noms à part qu'il convient d'opposer à l'ensemble constitué par les noms communs et les noms propres. Le professeur Roy fait reposer son affirmation sur les observations suivantes: le nom propre, tout comme le nom particulier, identifie un être unique: Nathalie, Saturne; de plus, le nom propre présente, à l'instar du nom particulier, des caractéristiques de fixité en nombre et de fixité en genre: «les Alpes» sont toujours de nombre pluriel et toujours de genre féminin, «Léo» se présente uniquement de nombre singulier et uniquement de genre masculin. Or, si les noms particuliers sont des mots qui identifient un être unique et qui ne présentent conséquemment ni variation de nombre, ni variation de genre, les noms propres qui présentent ces mêmes conditions sont également des noms particuliers, conclut le professeur Roy.

Ainsi donc, le nom particulier, catégorie spécifique de mot dans laquelle se retrouvent également les noms propres, est en système, selon l'approche raisonnée, la toute première des parties du discours. Toutefois il faut spécifier, afin d'être tout à fait fidèle aux analyses de l'approche raisonnée, que les noms propres se divisent eux-mêmes en deux catégories. Bussières (1996), dans son mémoire intitulé *La règle d'accord en nombre des noms propres en grammaire raisonnée*, distingue des noms propres véritables et des noms propres dérivés. Les noms propres véritables, écrit-elle, présentent le caractère de fixité en genre et en nombre. Ces noms doivent être classés dans la catégorie des noms particuliers, ajoute-t-elle. Quant aux noms propres dérivés, qui sont ces noms souvent formés par dérivation de noms propres véritables, tels «Un Espagnol, des Espagnols; Un Belge, des Belges (Bussières, 1996)», ils s'apparentent, par leur nombre variable, aux noms communs, catégorie de noms dans laquelle ils devraient d'ailleurs être classés, conclut Bussières. En définitive, la première partie du discours en système est, selon l'approche raisonnée, un mot de particularisation maximale, c'est-à-dire identifiant un être unique et n'acceptant ni variation de genre, ni variation de nombre. Roy appelle le nom nom particulier et il lui incorpore, à la façon de Bussières, le nom propre véritable.

À ce stade de l'analyse, le professeur Roy fait voir le mouvement qui, à partir du nom particulier, donne naissance à la deuxième des parties du discours. Soit le nom particulier *l'espace*, dit-il; qu'arrive-t-il si de *l'espace*, nous faisons *un espace*, ou même *des espaces*? «Un espace de temps», «des espaces verts», par exemple, poursuit-il. Et d'expliquer que le mot «espace» dans sa nature de nom particulier est un mot de particularisation maximale représentant un être unique, une réalité non nombrable parce qu'existant en un seul exemplaire, mais que ce n'est plus le cas avec le mot «espace»

dans ses extensions de sens. En quittant la particularisation maximale, le mot «espace» perd sa nature de nom particulier, poursuit le professeur Roy; au lieu d'identifier un être unique, il inclut dans son identification un ensemble d'êtres présentant des caractéristiques communes; il prend donc alors une nature de nom commun.

En vérité, explique le professeur Roy, le nom commun est également un mot de forte particularisation, car il porte un signifié, un sens, qui fait naître une idée complète dans l'esprit de celui qui entend le mot; mais il importe, insiste-t-il, de bien prendre conscience que tout en étant un mot de forte particularisation, le nom commun est de portée plus générale que le nom particulier. Alors que le nom particulier identifie un être unique qui n'existe qu'en un unique exemplaire et dont le nom inclut tout ce qu'il est (la compréhension totale de Buyssens), le nom commun s'applique à plusieurs individus d'un même groupe. Il apparaît donc clairement qu'en passant de la production d'un nom particulier à la production d'un nom commun, l'esprit passe de la saisie d'une discrimination à la saisie d'un concept englobant par nature.

Si donc le nom particulier se présente avec un genre et un nombre fixes, le nom commun, pour sa part, est porteur d'une représentation différente entraînant en conséquence la perte de la fixité en nombre. Ce qui se perçoit bien dans les exemples suivants: *La peur* donne des ailes (nom particulier); *La peur* bleue que j'ai ressentie en ouvrant la porte (nom commun); *Les peurs* de l'enfance sont bien réelles (nom commun). De fait, du nom particulier au nom commun, l'esprit passe de l'unicité véritable à une unicité de la multiplicité, ce qui se traduit par le passage de la fixité en nombre du nom particulier à la variabilité en nombre pour le nom commun, le genre restant fixe.

Et ce qui est vrai du nom particulier et du nom commun, précise le professeur Roy, l'est forcément du nom propre. Si le plus souvent le nom propre se présente avec un genre et un nombre fixes, les mêmes traitements du sens, de signifié, peuvent le rendre variable en nombre, à ceci près que le nom propre conserve parfois, malgré sa variabilité en nombre, sa nature de nom propre, n'empruntant donc que la valeur d'un nom commun et conservant ainsi l'emploi de la majuscule. De fait, le nom propre est appelé à se comporter de toutes sortes de manières dans ses extensions de sens. L'analyse des cas d'accord en nombre des noms propres a par ailleurs été produite en grammaire raisonnée par Bussières (1996) dans le mémoire déjà cité. Elle y explique même comment le pluriel sans «s» des noms propres est rattaché au caractère de fixité en nombre. Cette analyse dépasse largement l'objectif de cette présentation par son caractère extrêmement détaillé, aussi n'en sera-t-il pas fait état plus avant dans ces pages. Le lecteur curieux d'en connaître davantage pourra consulter Bussières (1996) et Bussières et Roy (1989).

En somme, l'approche raisonnée identifie deux sortes de noms: le nom particulier (dont fait partie le nom propre véritable) et le nom commun (dont fait partie le nom propre dérivé). Le nom particulier est un mot d'extrême particularisation, caractérisé sur le plan morphologique par un genre et un nombre fixes. Le nom commun est un mot de forte particularisation dont le sens est générique, caractérisé sur le plan morphologique par un genre fixe et un nombre variable. Le professeur Roy stipule également qu'il n'y a pas de barrière infranchissable entre ces deux classes de noms et qu'en conséquence non seulement des transports de nature s'effectuent de l'une à l'autre classe de noms, mais plus encore que c'est l'ouverture même de la particularisation du nom particulier qui engendre en nature le nom commun.

L'approche raisonnée permet d'interpréter l'hypothèse de Condillac (1775 [1841, p.439]) selon laquelle les premiers mots qu'un enfant apprend sont précisément des noms propres et que ce n'est qu'ensuite que ce même enfant peut généraliser au nom commun. Condillac n'avait pas vu que les noms uniquement singulier ou pluriel constituent une catégorie de mots de même nature que le nom propre. Ni d'ailleurs que les noms propres à pluriel sont de la nature du nom commun.

Il reste tout de même un point à éclaircir concernant le genre fixe des noms communs tel que le définit l'approche raisonnée, parce qu'il présente une difficulté apparente. En approche raisonnée, il n'est pas reconnu de variation de genre au nom commun. L'analyse du mot «chaise» montre un nom commun du genre féminin sans possibilité de variation. Quant aux apparentes variations du type «boulanger / boulangère», «un enfant / une enfant», l'approche raisonnée rétorque qu'elles sont indépendantes, que le «boulanger» n'est pas la «boulangère» et que le concept représenté par chacun des noms formant ces apparentes dyades n'est pas exactement le même. Cette distinction établie, il reste à approfondir encore un peu plus l'ensemble de la pensée produite en approche raisonnée au sujet de la première des parties du discours.

L'ensemble formé par le nom particulier et le nom commun constitue selon l'approche raisonnée, la première des parties du discours produite, celle du nom. Les raisons sur lesquelles s'appuie l'approche raisonnée pour faire une telle affirmation mérite un examen. Il faut dire d'emblée que l'explication repose sur des bases linguistiques. Puisant à la linguistique psychomécanique de Gustave Guillaume et dans certains aménagements de ces théories, l'approche raisonnée reconnaît le nom comme étant la première partie du discours à l'aide d'un outil précieux: le tenseur radical binaire. Cet outil déve-

loppé par le linguiste Gustave Guillaume permet l'analyse de plusieurs faits de langue selon un principe de cinétisme qui serait le mouvement constitutif même du langage: du général au particulier et du particulier au général. Roy, dans une de ses analyses sur tenseur radical binaire, affirme, à l'instar de Beauzée, que le langage repose sur le nombre; que le premier nombre est «un» et que le mot dont le nombre est «un» est également celui dont le nombre est fixe, soit le nom particulier. Voilà une autre des raisons pour laquelle l'approche raisonnée positionne le nom comme la première des parties du discours. Il y a là toutefois des approfondissements à faire, outrepassant le cadre de l'analyse grammaticale projetée et qui devront être faits ailleurs. Cette rapide incursion en linguistique a toutefois permis de faire voir l'à-propos de certaines des avancées de Beauzée et de Guillaume, entre autres, en les situant.

Concevoir la langue, sur la trace de Saussure et de la linguistique structurale, comme un être organisé ou un système est un des présupposés de base en approche raisonnée. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que cette approche propose que la partie suivante du discours, suivant celle du nom, procède du mouvement de réduction de la particularisation qui donne naissance au nom commun. Cette fois-ci, c'est en diminuant le degré de la particularisation du nom commun, c'est-à-dire en le restreignant, que s'obtient l'adjectif. L'adjectif est donc, selon l'approche raisonnée, un mot de particularisation moindre que ne l'est le nom commun. Le professeur Roy en veut pour preuve le fait que l'énoncé d'un adjectif fasse naître une idée incomplète dans l'esprit de celui qui entend prononcer le mot. Soit l'adjectif «petit», dit-il, oui, mais qu'est-ce qui est petit? Le chien? Le bureau? Le corridor? Nonobstant le fait qu'il vient à l'esprit de celui qui entend prononcer le mot «petit», le concept de «petit», l'idée demeure incomplète, car il y manque le référent, de poursuivre le professeur Roy. Et puisque le concept, le signifié,

porté par l'adjectif trouve son support en discours dans le un nom, il semble naturel que l'adjectif trouve là aussi ses marques morphologiques, par concordance avec le nom, conclut le professeur Roy. C'est pourquoi l'adjectif est un mot de genre et de nombre variables.

Plusieurs sortes de mots se trouvent réunis sous la dénomination d'adjectif. L'approche raisonnée tente d'expliquer ce qui rapproche et différencie ces sous-classes les unes des autres, en utilisant les concepts de détermination et de qualification. Pour l'approche raisonnée, de fait, l'adjectif dit déterminatif est essentiellement un mot réduit à porter des déterminations; et puisque c'est également le cas de l'article, l'approche raisonnée incorpore l'article dans la classe des adjectifs. Il pourra être didactiquement facilitant de commencer l'étude de la classe adjectivale par l'article, pour la continuer par l'adjectif déterminatif et la terminer par l'adjectif qualificatif. C'est ce qui est fait ci-après.

Selon l'approche raisonnée, l'article porte quatre déterminations. La première détermination est une simple détermination de détermination, ou donc une détermination de départ, ou une détermination de déjà déterminé. S'il s'agit d'une détermination de départ, c'est-à-dire d'un mot qui est déterminé pour la première fois dans un discours donné, la pensée s'arrêtera à l'article indéfini, puisqu'il est celui qui est apte à porter cette détermination de départ. Lorsque le mot a déjà été déterminé dans le contexte, l'article défini sera celui qui convient. Les premières lignes du roman *Les patins d'argent* serviront d'exemple:

Il y aura tantôt vingt ans que, par une belle matinée de décembre, **un** jeune garçon et **une** jeune fille moins âgée encore que lui, pauvrement vêtus tous les deux [...]. **La** jeune fille et **le** jeune garçon, son frère, les deux enfants dont nous avons

parlé à la première ligne de ce récit, s'évertuaient toujours à attacher sous leurs pieds un instrument bizarre (Stahl, 1994, p.5).

Au moment de débuter son récit, l'auteur présente les héros à ses lecteurs et puisque ceux-ci ne les connaissent pas encore, les articles indéfinis «un» et «une» sont ceux qui conviennent. Cependant, une fois cette détermination de départ établie par l'article indéfini, dès qu'il est à nouveau fait référence à ces personnages, l'article défini ne convient plus. Aussi l'auteur emploie-t-il l'article défini quant il réfère à nouveau à ses héros : «La jeune fille et le jeune garçon» étant désormais connus, l'article qui convient est celui qui porte une détermination de déjà déterminé. L'approche raisonnée identifie cette capacité qu'a l'article de déterminer un indéterminé de départ ou un déjà déterminé comme son premier effet de détermination.

La détermination d'extensité est le deuxième rôle joué par l'article selon l'approche raisonnée. Le concept d'extensité est peu connu en grammaire traditionnelle. La grammaire raisonnée, s'appuyant sur l'étude du système de l'article produite par Guillaume (1945), reconnaît dans un même article toutes les possibilités d'extension, de la plus générale à la plus particulière. Les phrases suivantes illustrent lesdites possibilités d'extension:

- (1) Un étudiant doit étudier.
- (2) Un étudiant entra.
- (3) L'homme entra.
- (4) L'homme est mortel. (Valin, 1955)

Dans la phrase 1, l'article indéfini «un» employé au singulier ne suppose pourtant pas qu'un seul étudiant doive étudier, mais bien plutôt que tout étudiant doit étudier.

L'article «un» a donc une extension très générale et englobe tous les étudiants possibles. Dans le cas de la phrase 2, l'article indéfini «un», toujours employé au singulier, ne fait référence cette fois qu'à ce seul étudiant et présente donc une extensité très particulière, très réduite, égale à un seul individu. L'article indéfini porte donc, selon la grammaire raisonnée, la détermination de l'extensité. Il en est de même de l'article défini. Dans la phrase 3, «L'homme entra», l'article défini *l'* pour «le», ne réfère qu'à un seul homme, cet homme-là qui entra, et est porteur d'une valeur très particulière, équivalente à celle de «un étudiant entra», sur le plan de l'extensité bien sûr, car sur le plan de l'indéterminé de départ et du déjà déterminé, les articles définis et indéfinis diffèrent, tel qu'il a été expliqué. Quant à la quatrième phrase «l'homme est mortel» poursuit le professeur Roy, l'article défini *l'*, employé au singulier, y est porteur de l'idée générale et englobante «tous les hommes sont mortels» et ne signifie nullement qu'un seul homme soit mortel. Aussi est-il exact de dire, conclut le professeur Roy, que l'article porte la détermination d'extensité et que c'est là son deuxième effet de détermination.

Les troisième et quatrième déterminations dont est porteur l'article sont mieux connus de la grammaire traditionnelle. Il s'agit des déterminations de nombre et de genre. L'article sert donc, pour l'approche raisonnée, à marquer en sémiologie, c'est-à-dire dans la matérialité du mot, le genre et le nombre du mot déterminé. C'est pourquoi, tant l'article indéfini que l'article défini connaissent la variabilité en genre et en nombre. Il faut bien se rendre compte, fait remarquer le professeur Roy, que les articles tirent leur genre et leur nombre du nom dont ils sont justement chargés de signifier le genre et le nombre en discours. Il faudrait donc éviter d'enseigner aux élèves que par nature, le nom s'accorde avec le déterminant (bien qu'il puisse didactiquement être montré que le nom doit porter les mêmes marques de genre et de nombre que ledit déterminant).

Le nom est porteur d'un genre fixe, précise le professeur Roy, et c'est en référant d'abord au nom et en raison de son genre que l'une ou l'autre forme d'un article est choisie. De plus, c'est d'après le contexte que le nombre est établi, et là encore, il s'agit d'abord du nombre du nom, car c'est lui qui régit le nombre de l'article. Et c'est en cela que réside justement la finesse du rôle de l'article en tant que porteur du nombre et du genre, conclut le professeur Roy: l'article est chargé de reproduire les déterminations qui ne sont pas suffisamment marquées dans le nom, quoiqu'elles y soient déjà contenues. À ce propos, le professeur Roy cite le cas de l'anglais et de l'espagnol, langues dans lesquelles le pluriel des noms est audible, ce qui rend l'emploi de l'article superflu. «*Dogs*» et «*naranjas*» font entendre leur «s» de pluriel à l'oral, ce qui n'est pas le cas de «*chiens*» et «*oranges*», aussi «*dogs*» et «*naranjas*» apparaîtront-ils souvent sans article dans le discours, tandis que «*chiens*» sera systématiquement précédé d'un article pluriel. Les phrases suivantes sont des exemples de l'emploi sans article de noms pluriels en anglais et en espagnol: «*Dogs are charmfull*», «*Naranjas como yo para desayunar*».

En somme, l'approche raisonnée inclut l'article parmi les adjectifs parce qu'il est un mot de genre et de nombre variables dont le concept sémantique trouve sa complémentarité dans un autre mot, le nom, qui lui sert de support. L'approche raisonnée ajoute que l'article est porteur de quatre types de déterminations, déjà contenues dans le nom quoiqu'insuffisamment marquées. (Le professeur Roy ajoute sans l'expliquer une autre détermination, celle de la personne, qui serait attachée à la détermination du genre.) L'article est donc chargé d'établir s'il s'agit «d'un indéterminé de départ» ou «d'un déjà déterminé»; il est également chargé de porter l'extensité du nom en discours et d'en indiquer le nombre et le genre. En raison de ces rôles déterminatifs variés, l'approche raisonnée conclut que l'article est le premier déterminant du nom et lui attribue en conséquence le qualificatif de «déterminant pur».

C'est dans le prolongement du concept de détermination que l'approche raisonnée explique les adjectifs déterminatifs. La principale différence entre l'article et les adjectifs déterminatifs tient au fait que ces derniers s'ajoutent des déterminations qui sont extérieures au nom, tandis que l'article, pour sa part, n'est en rien chargé d'ajouter aux informations inhérentes au nom. L'adjectif possessif, par exemple, tel que le définit l'approche raisonnée, est un déterminant qui s'ajoute une référence de possession. Cette définition mérite examen. Il est d'abord dit que l'adjectif possessif est un déterminant, ce qui implique qu'il porte un certain nombre de déterminations de base, celles de l'article. De fait, précise le professeur Roy, l'adjectif possessif, tout comme n'importe quel autre déterminant est chargé de porter le nombre et le genre du nom qu'il annonce. En outre, les adjectifs opèrent tantôt dans un contexte où le nom qu'ils déterminent est déjà déterminé, c'est le cas de l'adjectif possessif et de l'adjectif démonstratif, tantôt dans un contexte où le nom est indéterminé, c'est le cas des adjectifs indéfinis et des adjectifs numéraux. Quant à la référence à la possession qu'apporte l'adjectif possessif et qui lui vaut son nom, elle est une référence extérieure au nom de poursuivre le professeur Roy, parce que dire «mon chat» c'est prendre tout ce que contient le mot «chat», c'est-à-dire sa signification, son nombre et son genre, et y ajouter une référence à une personne extérieure à lui-même, «moi» en l'occurrence, le possesseur. En définitive, le mot «mon» est un adjectif déterminatif puisque le concept qu'il porte, et qui pourrait se traduire par «à moi», trouve son support en discours dans un nom, en l'occurrence le nom «chat», et que ce nom lui donne son nombre et son genre. Le nom est-il au masculin, la forme «mon» sera utilisée; par contre, s'il s'agit d'un nom féminin singulier, la forme «ma» sera celle qui conviendra; enfin si le nom est pluriel, peu importe son genre, la forme «mes» sera retenue. Les adjectifs déterminatifs sont donc des mots chargés de déterminer le nom en mettant en évidence son nombre et son genre, tout en apportant une réfé-

rence extérieure et ce, selon le concept sémantique spécifique que porte chaque adjectif déterminatif. C'est ainsi que l'adjectif démonstratif indique le nombre et le genre du nom qu'il détermine, tout en ajoutant une référence à la localisation dans l'espace: «Ce livre», «cette fille». Il faut spécifier, explique le professeur Roy, que le contexte qui existe entre les locuteurs lorsque l'un d'eux dit: «ce livre» fait mieux voir qu'il s'agit bien de la localisation de l'objet. «Ce livre» pourra vouloir dire «ce livre qui est là sur la table», «cette fille» pourra signifier «cette fille qui passe là dans le corridor. De fait, renchérit le professeur Roy, l'adjectif démonstratif est un déterminant additionné d'une indication situant le mot déterminé, attestant ainsi que c'est de cet objet-ci ou de cet objet-là qu'il s'agit.

Quant à l'adjectif numéral, la référence extérieure au nom qu'il apporte est évidemment celle de la quantité. S'il est question d'un seul objet, l'adjectif numéral «un» indiquera en plus du nombre singulier, le genre du nom qu'il détermine, puisque la forme «une» existe. Le concept sémantique dont il est porteur, soit la quantité «un» est la référence extérieure. Les autres adjectifs numéraux, à l'exception de ceux qui sont composés avec «un» et qui donc connaissent la variante «une», comme «quatre-vingt-un», «cent un», n'annoncent pas le genre du nom, car il n'existe pas de formes féminines spécifiques pour ces pluriels. Cependant, tous les adjectifs numéraux autres que «un» indiquent le nombre du nom, car étant des adjectifs porteurs d'un pluriel de signifié, ils indiquent, aussitôt qu'ils accompagnent un nom, que ce nom est pluriel, mais ils indiquent également et c'est là leur apport spécifique (leur référence extérieure), la quantité exacte de ce que représente le nom: «Trois chats», «cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars».

L'adjectif indéfini, à l'instar des autres adjectifs déterminatifs, détermine le nom qu'il accompagne en indiquant, si ses formes le lui permettent, le genre et le nombre de

ce nom. De plus, le concept sémantique dont tout adjectif indéfini est porteur est celui du concept global d'indétermination. Toutefois, les acquis de l'approche raisonnée sont encore embryonnaires en ce qui concerne les adjectifs indéfinis et n'ont porté jusqu'ici que sur les mots «même» et «quelque». Une vue d'ensemble quant à ces développements est encore attendue.

L'adjectif qualificatif se distingue principalement de l'adjectif déterminatif par le fait qu'il ne s'y substitue pas. De fait, le plus souvent l'adjectif qualificatif s'insère entre l'adjectif déterminatif (ou l'article) et le nom. Il ne faut pas en conclure toutefois que l'adjectif qualificatif ne remplit pas le rôle de porteur des déterminations du nom, même si l'adjectif déterminatif ou l'article continue d'être requis. Les emplois du type «de bons enfants» tendraient à montrer que l'adjectif qualificatif porte la détermination de déjà déterminé puisqu'elle est retirée dans ces emplois du «des», restreint à «de».

Mais alors, qu'apporte de spécifique l'adjectif qualificatif au nom qu'il accompagne, questionne le professeur Roy. L'adjectif qualificatif est chargé de mettre en évidence une caractéristique particulière de l'instance à laquelle réfère le nom. Est-il grand, gros, rond, vert? Ou encore, vif, étrange, solennel? Il importe, souligne le professeur Roy, de bien se rendre compte de la force du concept, du signifié, dont est porteur l'adjectif qualificatif. En vérité, dit-il, le concept, le signifié, de l'adjectif qualificatif fait naître une idée aussi claire à l'esprit que celle du nom, à ceci près, que cette idée, si claire soit-elle, demeure incomplète. L'apport de signification contenu dans l'adjectif a besoin d'un support qu'il trouve en discours dans le nom, en même temps qu'il y trouve son genre et son nombre.

Le concept ou le signifié porté par l'adjectif qualificatif a encore une forte particularisation, même s'il a besoin de s'appuyer sur un nom pour être tout à fait complet. De fait, il porte encore un degré de particularisation suffisant pour basculer facilement dans la catégorie du nom et devenir un nom lui-même: «le beau», «le vrai», ou encore pour générer nombre de substantifs: «la rougeur», «la beauté», «la rondeur». Le concept porté par l'adjectif déterminatif porte pour sa part un degré de particularisation moindre que celui de l'adjectif qualificatif. Ainsi se complète la série des parties variables du discours. Le passage aux parties invariables soulève en lui-même de multiples questions, presque autant qu'en soulèvent la nature et la fonction de l'ensemble et de chacune des catégories des mots variables.

Les parties invariables du discours

En approche raisonnée, l'appellation «invariable» est réservée aux seuls mots qui n'ont ni genre ni nombre et qui, par conséquent, ne peuvent connaître de variation, tels sont l'adverbe, la préposition, la conjonction de subordination et la conjonction de coordination. Aussi l'approche raisonnée n'utilisera-t-elle jamais le qualificatif «invariable» pour décrire l'accord au masculin singulier d'un mot variable tel que l'adjectif ou le nom, dans une construction du type «des jupes bleu pâle», par exemple. Cette vision des choses donne par ailleurs tout son sens à l'appellation de «fixité en nombre et en genre» qui sied si justement au nom particulier et à celle de «variation en genre et en nombre» des adjectifs.

Ceci établi, la grammaire raisonnée s'arrête à examiner la question de la parenté des parties invariables et des parties variables du discours. Il faut dire que la tradition

veut que l'étude des parties du discours variables et celle des parties du discours invariables se fassent sans que l'existence de possibles liens entre ces deux grandes classes de mots ne puisse être envisagée. La raison en étant sans doute qu'un constat implicite de non-parenté émerge des appellations contraires données à ces deux classes de mots: invariable est l'opposé de variable. Pourtant un examen attentif de ce mot invariable qu'est l'adverbe permet d'apercevoir des liens entre la première des parties invariables du discours et celle de l'adjectif, dernière des parties du discours variables.

C'est tout d'abord sa position dans la construction des phrases qui laisse deviner que tout en étant un mot invariable, l'adverbe entretient des liens étroits avec les parties du discours variables. Ainsi dans l'exemple «un très beau garçon», l'adverbe «très» prend position à l'intérieur même de l'ensemble des mots variables «article + adjectif + nom». Ce faisant, l'adverbe entre dans la relation de l'adjectif au nom et vient la modifier en quelque sorte; il vient marquer dans quelle mesure le concept porté par l'adjectif est appliqué au nom. L'ordre des mots annonce donc que l'adverbe entretient un lien avec les parties variables du discours, la position de l'adverbe étant un indicateur dans le concret de la langue, du rapport qui s'établit effectivement au niveau de la pensée, entre l'adverbe, l'adjectif et le nom.

Dans un deuxième temps, l'indice d'une parenté peut être aperçu dans la dérivation de certains adjectifs en adverbes. L'observation de quelques phrases est fort éclairante:

- (1) (adjectif) Des enfants forts.
- (2) (adverbe) Des enfants fort habiles.
- (3) (adjectif) Jeanne achète quelques bonbons.
- (4) (adverbe) Jeanne achète quelque vingt bonbons.

La facilité avec laquelle le concept porté par l'adjectif se transporte dans la catégorie adverbiale est sans doute la première remarque qui se présente à l'esprit, à l'observation de ces constructions. Et c'est là une remarque fort pertinente, puisqu'elle est indicative de la proximité conceptuelle de ces deux catégories grammaticales. Le concept sémantique porté par l'adjectif qualificatif «fort» dans la première construction a à peu près le sens qu'en donne *Le Robert* (1995), c'est-à-dire «qui a de la force, un grand pouvoir d'action». De plus, il ressortit aux autres sens possibles que peut prendre cet adjectif : «considérable par les dimensions; qui agit beaucoup; qui a une grande force musculaire une bonne santé (Le Robert, 1995)», il ressortit constamment la notion de grandeur ou mieux dit, de mesure. Or, la construction «des enfants fort habiles» ne signifie-t-elle pas que ce sont des enfants habiles dans une large mesure? N'est-ce pas justement cette idée de large mesure, seule, qui subsiste dans l'emploi adverbial de «fort»? Ainsi, c'est par un transport conceptuel réduisant la notion pleine de l'adjectif sa valeur la plus abstraite que s'obtient l'adverbe. De toutes les idées que peut exprimer «fort» et dans lesquelles se retrouve l'idée de grandeur, de large mesure, il suffit de ne garder que cette idée de grandeur pour obtenir un adverbe.

C'est sensiblement le même phénomène qui affecte les emplois de l'adjectif déterminatif indéfini et de l'adverbe. Dans l'exemple (3) : «Jeanne achète quelques bonbons», l'adjectif indéfini «quelque» signifie deux choses: le petit nombre et l'indétermination, soit au total l'idée d'un petit nombre indéterminé. De fait, «acheter quelques bonbons» peut signifier acheter 2, 3, 4, 5, ou 7 bonbons, mais pas 15, 25 ou 100 bonbons. Il est donc exact de dire que «quelque» dans «quelques bonbons» signifie un petit nombre. Quant au nombre exact de bonbons achetés, il n'est pas connu, c'est d'ailleurs la raison de l'emploi de «quelque» qui porte l'idée d'indétermination. Pour connaître le

nombre exact de bonbons achetés, il faudrait pouvoir les compter, mais alors, aussitôt la quantité exacte connue, l'emploi de «quelque» disparaît au profit de l'adjectif numéral correspondant. Que reste-t-il des concepts sémantiques portés par l'adjectif «quelque» dans l'emploi adverbial de l'exemple (4) : «Jeanne achète quelque vingt bonbons»? L'idée de petit nombre ne joue plus puisque le nombre est connu, que de plus c'est l'adjectif numéral qui le porte et que ce nombre connu pourrait être très grand sans que l'emploi de «quelque» soit remis en cause. De l'idée totale portée par «quelque» adjectif, il ne reste dans «quelque» adverbe que l'idée d'indétermination. C'est donc d'un traitement conceptuel particulier visant à réduire l'idée portée par l'adjectif «quelque» à sa partie la moins concrète, qu'origine l'emploi adverbial de «quelque». En définitive, la parenté qui unit l'adverbe à l'adjectif se laisse apprécier, à la fois dans les positions rapprochées que ces deux catégories grammaticales occupent dans l'ordre des mots, et dans la proximité conceptuelle qui émerge de leurs significations respectives. En regard de cette dernière constatation, l'adverbe apparaît même tirer son origine de l'adjectif, jouant ainsi pleinement son rôle de catégorie charnière entre les mots variables et les mots invariables.

Il a été dit plus haut que la grammaire traditionnelle n'avait pas tout à fait raison d'affirmer que la fonction de l'adverbe est de modifier l'adjectif. En effet, ainsi qu'il a été établi en recension des écrits, Guillaume (1949), dans l'étude qu'il produit du régime d'incidence des mots, a le mérite de faire apparaître de façon claire que l'adverbe ne se rapporte pas à l'adjectif, mais bien plutôt à la relation que l'adjectif entretient avec le nom. De toute évidence, dans la construction «un beau garçon», il est dit du garçon qu'il est beau; le concept de beauté que porte l'adjectif qualificatif «beau» est appliqué au nom garçon. Il y a relation de l'adjectif «beau» au mot «garçon». Quand l'adverbe

«très» est ajouté à cette construction de façon à obtenir «un très beau garçon», la relation de «beau» à «garçon» continue toujours d'exister et l'adverbe «très» vient dire dans quelle mesure cette relation s'établit, c'est-à-dire dans quelle mesure le garçon est beau, soit: «très beau». En intervenant sur un rapport déjà existant, l'adverbe se positionne, quant à sa fonction, à un autre niveau que l'adjectif. En effet, il n'est que de rapprocher les concepts sémantiques portés par l'adjectif et le nom, en appliquant celui de l'adjectif à celui du nom pour établir le rapport. Avec l'adverbe, les choses se passent autrement. Le concept sémantique porté par l'adverbe est moins précis, moins fort, plus éthétré, plus général, ce qui lui confère cette aptitude à être appliqué à diverses relations déjà existantes. Cette caractéristique de l'adverbe en fait déjà un mot de relation, un mot dont le concept sémantique ne peut aller plus loin que ce qu'en exige sa fonction. Un mot dont la morphologie retient comme déterminant catégoriel l'absence de déterminants catégoriels, pour mieux préparer le mot à occuper sa fonction. Où donc l'adverbe trouverait-il son accord? Dans le nom? Alors qu'il est destiné à être rapporté à un rapport? C'est précisément de cette destinée fonctionnelle qu'origine l'invariabilité de l'adverbe. Et l'adverbe, catégorie charnière, et première des parties du discours invariables, marque le passage d'une parenté reposant sur des rapports de nature à une parenté reposant sur des rapports de fonction.

C'est toutefois à un niveau insoupçonné que l'adverbe vient établir le véritable pont entre les parties variables et les parties invariables du discours. «Très», «fort», «peu» et «si» sont des adverbes que la grammaire traditionnelle qualifie à juste titre d'adverbes d'intensité. Mais qu'est-ce donc que l'intensité sinon une sorte de marqueur de nombre. Ainsi, l'adverbe serait lui-même porteur de la notion de nombre et ce serait encore par le nombre que le pont de la parenté s'établirait entre les mots variables et in-

variables. La notion de nombre portée par les parties variables du discours s'adjoint également le nombre sous forme de déterminant catégoriel: fixe pour le nom particulier, variable pour le nom commun et variable par concordance avec le nom pour l'adjectif. L'adverbe quant à lui refuse cette marque de nombre et demeure invariable. Ce qui s'explique. Il faut voir que la notion de nombre constitue le concept même de l'adverbe d'intensité. L'adverbe refuse la marque extérieure du nombre parce que son concept interne est de nombre, parce que tout en lui est porteur du nombre et que dans une langue comme le français qui s'est donné comme principe de ne pas fonctionner en cumul conceptuel, il n'est pas prescrit de marquer doublement la référence au nombre.

Si l'adverbe se présente comme la première des parties du discours invariables, la préposition en serait la deuxième. Une remarque s'impose à ce moment-ci du développement. Le lecteur ne manquera pas d'apercevoir quelque abord différent dans l'analyse. La raison en est que la grammaire raisonnée n'offre pour le moment que des idées embryonnaires sur les parties invariables du discours que sont la préposition et les conjonctions. L'auteure de ce mémoire a cru — à tort ou à raison — pouvoir offrir quelques développements de son crû, susceptibles de faire avancer la réflexion. Il ne sera pas fait nettement distinction de ces développements d'avec les idées embryonnaires de la grammaire raisonnée, les frontières n'étant pas toujours faciles à établir et la distinction en fin de compte n'étant pas utile.

- (1) Ce verre est petit: **versez-en plein** (adverbe) (Galichet, 1968).
- (2) Cet élève a de l'encre **plein** les mains (préposition) (Galichet, 1968).
- (3) Il est venu **avant** (adverbe).
- (4) Mon ami viendra **avant** les vacances (préposition) (Galichet, 1968).

La présomption est forte de croire que la préposition origine de l'adverbe et développe ce qui était avec lui annoncé. G. et R. LeBidois écrivent d'ailleurs à ce sujet ce qui suit :

Entre les adverbes et les prépositions, il y a des affinités de sens et d'emploi très étroites, qui proviennent en partie de leur commune origine. Les historiens de la langue nous rappellent en effet que les prépositions étaient originellement des adverbes, suivis d'un cas; quand le cas a eu perdu sa signification, l'adverbe s'est transformé en préposition (G. et R. LeBidois, *Synt.*, t.II, p.592).

Galichet avait également aperçu cette parenté de la préposition et de l'adverbe. Il la décrit ainsi :

Les échanges sont particulièrement fréquents entre l'espèce prépositive et l'espèce adverbiale. De nombreuses prépositions peuvent s'employer comme adverbes et inversement. Rien là d'étonnant: si la préposition cesse de jouer son rôle de «mot-crochet», elle n'est plus apte qu'à exprimer une circonstance et par conséquent à devenir adverbe. Inversement, si l'adverbe est utilisé comme «mot-crochet», il réunit alors les deux conditions pour devenir préposition. Il s'ensuit que l'on rencontre fréquemment des valeurs mixtes où la préposition conserve encore quelque chose de son origine adverbiale, adjective ou verbale (Galichet, 1968, 2^e édition, pp. 59-60).

En définitive, la dérivation de l'adverbe à la préposition laisse voir la parenté étroite de ces deux parties du discours. Une parenté sémantique certes, mais qui s'accompagne incontestablement d'une parenté fonctionnelle, comme si dans la sémantique que ces deux mots invariables se partagent était inscrite une prévision fonctionnelle particulière.

Il est en effet permis d'affirmer que les mots invariables sont des mots de fonction ou de relation, et que l'adverbe, catégorie charnière et première des parties du discours invariables, marque le passage d'une parenté reposant sur des rapports de nature à une parenté reposant sur des rapports de fonction. Les exemples moins complexes que

sont «le chapeau de papa» et «il va à Paris» serviront à approfondir cette observation sur les rapports de fonction.

Dans le premier exemple, quelles fonctions occupent les noms «papa» et «chapeau», dont le lien est établi par la préposition «de»? De même, qu'en est-il de la fonction des mots «va» et «Paris» dans l'exemple «il va à Paris» et dont le lien est porté par la préposition «à»? Dans le premier exemple, «chapeau» est sujet et «papa» est complément du nom. Dans le second exemple, «va» exerce la fonction de prédicat et «Paris», celle de complément circonstanciel. L'observation montre que la préposition est un mot de relation qui établit le lien entre des mots de fonctions différentes. Il faut encore remarquer que la relation s'établit de façon à subordonner un des termes du rapport à l'autre terme. Ainsi dans la construction «le chapeau de papa», «papa» complète le sens de «chapeau», le mot «chapeau» est donc le mot premier et le mot «papa» lui est subordonné. Dans l'exemple, «il va à Paris», «Paris» agit comme complément du verbe «va» et à ce titre, il lui est subordonné.

La dérivation qui témoigne dans les exemples présentés plus haut de la parenté des parties du discours que sont l'adverbe et la préposition présente à l'examen une difficulté qu'il faut résoudre pour traiter plus exhaustivement de ladite dérivation. Le problème en question est celui de la nature de l'adverbe qui fonde la dérivation. En effet, les adverbes «plein» et «avant» dans les exemples (1) et (3) ne sont pas, de toute évidence, des adverbes d'intensité, mais bien plutôt ce qu'il est convenu d'appeler des adverbes de verbe.

Il n'est que d'ouvrir quelques bonnes grammaires pour constater que l'étude de l'adverbe de verbe pose des problèmes d'interprétation. De fait, les auteurs ne s'enten-

dent pas sur sa définition ni même parfois sur son rôle. La grammaire raisonnée ne manque pas de tracer une voie de réflexion et d'établir quelques distinctions au sujet des adverbes de verbe, des distinctions utiles à la compréhension du système des parties invariables du discours. L'examen de quelques exemples permettra de mieux diriger la réflexion:

- (1) Il parle **fort**.
- (2) Il marche **devant**.

Les adverbes «fort» et «devant» des exemples (1) et (2) sont tous deux des adverbes que la grammaire traditionnelle appelle adverbes de verbe. Toutefois, le lecteur ne sera pas sans se souvenir que l'adverbe «fort» a déjà été étudié et ce, comme adverbe d'intensité. Cependant la position de l'adverbe en finale de phrase dans l'exemple (1), c'est-à-dire apparaissant une fois le rapport à modifier posé, implique qu'il n'entre pas dans la relation de «parle» à «il» de la même façon qu'un adverbe d'intensité entre dans le rapport qu'il modifie. Tout francophone éprouve d'ailleurs le sentiment que «fort» est lié à «parle» d'une façon particulière au point que «parler fort» est presque perçu comme une locution. Il pourrait en être dit autant de «travailler trop» qui montre également un adverbe d'intensité servant d'adverbe de verbe. Si «fort» n'est pas à proprement parler un adverbe d'intensité dans l'exemple (1), il n'est peut-être pas franchement non plus un adverbe de verbe et la raison pourrait en être que le concept sémantique qu'il porte, soit l'intensité, le prédestine en quelque sorte à exercer le rôle d'un adverbe d'intensité, tandis que la position qu'il adopte est déjà un pas en avant vers l'adverbe de verbe. Par contre, l'adverbe «devant» dans l'exemple (2) est de ces adverbes de verbe véritables. Une première distinction entre les adverbes «fort» et «devant» réfère à leur valeur sémanti-

que. En effet, le concept sémantique que porte «devant» dans l'exemple (2) n'est pas d'intensité mais de lieu, de position.

Une autre distinction se laissera aisément voir dans la représentation des fonctions respectives de ces deux adverbes. Alors que dans l'exemple (1) l'adverbe «fort» se présente en adverbe hybride exerçant le rôle de modificateur d'un rapport tout en entretenant une sorte de lien sémantique avec le verbe, l'adverbe «devant» de l'exemple (2) n'apparaît pas se rapporter au rapport lui-même de ce qui précède, mais plutôt à l'ensemble de ce qui précède. De plus, plutôt que de modifier, «devant» ajoute une valeur supplémentaire à l'ensemble, il ajoute une valeur circonstancielle. Ces dernières observations sont sans doute à la base des choix des grammaires traditionnelle et distributionnelle qui voient en l'adverbe de verbe pour l'une, un complément circonstanciel et pour l'autre, un complément de phrase.

Il reste encore une constatation à faire concernant l'adverbe «devant»: contrairement à «fort», «devant» constitue une valeur sémantique entière par lui-même et ne fusionne d'aucune façon avec le verbe. De fait, il peut presque être affirmé que «devant» a une valeur grammaticale nominale ou quasi-nominale, ce qui se perçoit très bien lorsque l'adverbe «rapidement» lui est substitué: «il marche rapidement». En effet, «rapidement» signifie «de façon rapide» et la particule «ment» servant à former les adverbes de verbe avait à l'origine une pleine valeur nominale et était perçue comme telle par le locuteur francophone.

Tout bien considéré, l'observation montre que l'adverbe de verbe se distingue de l'adverbe d'intensité d'abord par le concept sémantique de circonstance qu'il porte. Ensuite que la fonction d'un adverbe de verbe n'est pas de modifier un rapport, mais d'a-

jouter une valeur circonstancielle à un ensemble. Enfin, l'adverbe de verbe se détache de l'ensemble auquel il ajoute une valeur et constitue par lui-même une valeur sémantique complète.

Le développement concernant l'adverbe de verbe qui permet la dérivation à préposition peut encore se continuer à un niveau d'approfondissement supérieur. Une mise en garde doit toutefois être faite, à l'effet que dans le cadre de cette recherche, ni autrement d'ailleurs, la science ne saurait être épuisée. Aussi le développement qui suit n'a-t-il pour but que de montrer que le système n'est pas arbitraire et que d'une couche de système à une autre, la cohérence demeure.

La démonstration promet d'être difficile, mais il importe de faire voir sur quelle nouvelle base, l'adverbe de verbe permet la hiérarchisation, la parenté et la dérivation. Il a déjà été établi que le nombre, fondement premier de la discrimination dans laquelle s'enracine le nom, permettait une marche à l'invariabilité, dont l'aboutissement était l'adverbe d'intensité. Parallèlement, Guillaume l'a montré, le genre se développe sur le nombre à titre de fondement second du nom; Roy, pour sa part, affirme que la valeur sémantique se développe à son tour sur le genre. Rien d'étonnant alors à ce que ce soit le genre qui prenne le relais du nombre, que ce soit à même la sémantique que puisse se construire et s'observer la hiérarchisation et que ce changement se produise dans la catégorie de l'adverbe, catégorie charnière. Les exemples suivants permettront la saisie de l'hypothèse avancée:

- (1) C'est tout **comme** (adverbe).
- (2) Fais **comme** lui (préposition).
- (3) **Comme** il arrivait, je partais (conjonction de subordination).

La facilité avec laquelle le mot «comme» passe de la nature d'adverbe à celle de préposition, puis de conjonction de subordination est certainement la première chose qui frappe l'esprit à l'observation des exemples donnés. Pour dériver de la sorte, le mot «comme» n'a même pas à changer de forme. Il n'a pas non plus, en apparence, à transformer le concept sémantique qu'il porte. Tout se passe comme si la fonction seule suffisait à transporter le mot vers une autre nature. En vérité, ce qu'il en est vraiment du concept sémantique porté par le mot «comme» dans ces différents emplois est, au moment de cette analyse du moins, inconnu. La pensée en système implique cependant qu'il soit postulé un changement sémantique, si imperceptible qu'il soit.

Le développement qui vient d'être fait avait pour but de faire voir que c'est sur l'adverbe de verbe et non pas l'adverbe d'intensité que se fonde la dérivation à préposition.

Un lien de parenté unit la troisième des parties invariables du discours, la conjonction de subordination à la préposition. Les exemples suivants fourniront un cadre de réflexion:

1. Watteau est considéré **comme** le maître du genre (préposition) (Galichet, 1968, p.63).
2. **Comme** je sortais, je l'aperçus (conjonction de subordination) (Galichet, 1968, p.61).

Certes, la facilité avec laquelle le mot «comme» peut se transporter de la nature de préposition à celle de conjonction de subordination révèle une parenté sémantique manifes-

te; toutefois, c'est au niveau du rôle grammatical que la parenté s'établit de manière indéniable et Galichet l'a fort bien vu:

La parenté de la conjonction de subordination avec la préposition est frappante [...]. Comme la préposition, la conjonction de subordination établit un rapport, une hiérarchie grammaticale, donc une fonction, entre les deux termes qu'elle unit. Mais les termes qu'elle relie sont plus vastes: la préposition se borne généralement à assembler des mots ou de simples groupes de mots; la conjonction de subordination assemble des propositions tout entières (Galichet, 1968, p.60).

En effet, comme Galichet le dit, le rapport que porte la conjonction de subordination est un rapport hiérarchique (son nom d'ailleurs l'indique), un rapport qui subordonne un des deux termes à l'autre, ce que fait également la préposition. De plus ce faisant, la conjonction de subordination, tout comme la préposition, porte un rapport entre des termes de fonctions différentes. La parenté qui unit la préposition et la conjonction de subordination est donc évidente: toutes deux sont invariables et portent les rapports hiérarchiques qui s'établissent entre deux termes de fonctions différentes. Galichet a également raison de dire qu'une seule chose les différencie: le type de termes subordonnés que ces deux natures de mots rapportent au premier terme de la relation. Les exemples donnés plus haut corroborent ces dires. En effet, si le terme subordonné du rapport que porte la préposition dans l'exemple (1) est un groupe de mots, il ne s'agit pas à proprement parler d'une sous-phrase ou d'une phrase, comme c'est le cas dans l'exemple (2), où le terme subordonné du rapport que porte la conjonction de subordination est une sous-phrase.

La conjonction de coordination, dernière des parties invariables du discours, entretient à n'en pas douter des liens de parenté avec les autres parties invariables du discours. Galichet n'est probablement pas le seul à regrouper les mots invariables sous l'ap-

pellation révélatrice de «famille grammaticale». Toutefois, quoique Galichet ait aperçu fort justement la parenté des mots invariables, il lui manquait de faire une observation essentielle quant à la conjonction de subordination et la conjonction de coordination. Une observation qui éclaire le débat de la même appellation de conjonction donnée à des mots en apparence fort différents que sont les conjonctions de subordination et de coordination. L'exemple (2) «Comme je sortais, je l'aperçus» montre une conjonction de subordination qui relie des propositions entières, ce que dit Galichet d'ailleurs, soit un mot qui intervient entre des phrases (ou des sous-phrases) et donc entre des structures semblables. Or n'est-ce pas justement ce que fait la conjonction de coordination, relier des structures semblables, le rapport hiérarchique en moins? La grammaire traditionnelle semble avoir toujours eu l'intuition de ce lien de parenté entre la conjonction de subordination et la conjonction de coordination, ce qui justifierait autant la terminologie qu'une réticence à modifier ce choix de faire partager à ces deux catégories de mots l'appellation de conjonction.

Ce qui s'observe également de la conjonction de coordination est la capacité qu'elle a de coordonner entre eux des mots, des groupes de mots ou des propositions. La conjonction de coordination intervient aussi bien en effet dans une phrase telle que «Jean et Robert mangent» que dans la phrase «Jean chante et Marie danse». À ce propos d'ailleurs, certaines conjonctions de coordination apparaissent spécialisées. *Et*, *ou* et *ni* agissent de fait indifféremment entre des mots, des groupes de mots ou des propositions, ce qui n'est pas le cas de *mais*, *car*, *or* et *donc* qui servent exclusivement à introduire une phrase, quoique *mais* recèle quelques autres possibilités stylistiques. Une étude approfondie des particularités de la conjonction de coordination gagnerait assurément à être entreprise.

Le lien entre la conjonction de subordination et la conjonction de coordination peut apparaître, il faut bien en convenir, tenu. C'est qu'en vérité, il n'est pas l'attache principale de la conjonction de coordination avec les autres parties invariables du discours. La conjonction de coordination, les exemples qui suivent en témoignent, puise son véritable lien de parenté à même une autre partie invariable du discours, et une fois de plus, c'est dans la dérivation qu'un tel lien se laisse observer:

- (1) Je ne sais pas **vraiment** (adverbe).
- (2) **Vraiment**, je ne sais pas (conjonction de coordination).
- (3) Il a **même** cédé à la tentation (adverbe).
- (4) La tentation était forte: **même**, il a cédé (conjonction de coordination).

Ainsi qu'il apparaît dans ces exemples, la dérivation se produit directement de l'adverbe de verbe vers la conjonction de coordination. Ainsi donc, la conjonction de coordination irait puiser sa parenté à la source en quelque sorte. Une parenté qui pourrait d'abord être qualifiée de sémantique, encore que l'emploi, c'est-à-dire la fonction, comme ce fut le cas pour toutes les autres parties invariables du discours, est porteuse de ce transport de nature. Une parenté que Galichet, encore une fois, avait aperçu. À ce sujet, il écrit les lignes suivantes:

Le caractère abstrait de l'adverbe, son indépendance relative à l'égard du verbe, le fait qu'il exprime des circonstances du procès, tout cela contribue à le faire passer facilement dans la famille des espèces de relation. En particulier, l'on a fait remarquer que l'adverbe était source abondante de locutions conjonctives: «depuis que», «tellement que», «aussitôt que», etc. Inversement, certaines conjonctions et certaines prépositions, quand elles perdent leur fonction de relation, peuvent devenir de véritables adverbes: *comme, mais, avec, avant, depuis, outre, parmi, selon, entre, contre*, etc. [...] Pour devenir conjonction, il suffit que l'adverbe abandonne son rôle d'adjoint du verbe et qu'il marque, en revanche, une relation entre espèces. (Galichet, 1968, pp.51-52)

L'exemple (4) montre bien une conjonction de coordination, soit un mot qui unit ou coordonne des structures semblables de même fonction. La grammaire traditionnelle n'a cependant pas aperçu ce jeu de la dérivation de l'adverbe de verbe en conjonction de coordination et, en conséquence, elle continue d'analyser le mot *même* dans des exemples du type de l'exemple (4) comme des adverbes.

Les propos de cette première partie se sont avant tout intéressés à montrer la parenté des parties nominales du discours, dans le but avoué d'arriver à mieux faire voir la nature de chacune de ces catégories de mots. Que les propos soient incomplets ne fait aucun doute. Toutefois il a pu être livré un ensemble de données originales tirées soit de la grammaire raisonnée, soit des réflexions complémentaires de l'auteure de ce mémoire.

Le cadre théorique

L'analyse des parties nominales du discours en approche raisonnée, telle qu'elle vient d'être présentée, et au terme de laquelle la hiérarchisation de ces mêmes parties nominales du discours apparaît, rend compte de la possible organisation de ces concepts que sont les natures de mots. Alors que le plus souvent les grammairiens classifient les différentes natures de mots en deux grandes classes «variables» et «invariables» et qu'ils définissent chacune de ces natures de mots à partir de critères souvent hétérogènes, l'approche raisonnée parvient, elle, à faire voir le système profond et la parenté de ces valeurs. Que l'approche raisonnée révèle l'organisation fine de ces concepts, là où d'autres approches proposent des définitions plus ou moins nettes, n'a rien d'étonnant, puisque dès le départ l'approche raisonnée pose à la suite de DeSaussure et Guillaume, le postulat de «la langue, système de systèmes». Un tel postulat engage tout grammairien qui

l'adopte à rechercher sous l'apparente désorganisation des faits de langue, le système profond qui s'y cache et rend compte des choix non arbitraires de la langue.

Le moment est venu d'expliquer, dans un premier temps, en quoi consiste cette approche, dite raisonnée, et dans un deuxième temps, de justifier le choix de retenir cette approche en terme de cadre théorique, en montrant en quoi les caractéristiques de cette approche peuvent constituer les meilleurs fondements pour une recherche en grammaire. Il conviendra d'exposer, enfin, la façon dont il est escompté, à la lumière de cette vision des choses, mener une analyse fructueuse.

En tout premier lieu, il faut dire que l'approche raisonnée est une approche nouvelle, fort jeune et encore très peu connue. L'idée d'élaborer une grammaire explicative de cette sorte a germé dans l'esprit du professeur et chercheur Raymond Claude Roy de l'Université du Québec à Chicoutimi. Comme il le raconte lui-même, les théories de Gustave Guillaume exposées par Roch Valin à l'Université Laval furent l'élément déclencheur. Par la suite, la lecture et la méditation de l'œuvre de Guillaume l'accompagnèrent durant ces années où les premières analyses qu'il appelait alors de «grammaire explicative» allaient voir le jour. Par la suite, la pensée de Guillaume continua d'être un éclairage essentiel pour le professeur Roy qui reprit plusieurs analyses du théoricien, les adaptant pour la grammaire, les corrigeant même parfois au besoin. Les théories psychomécaniques de Guillaume jouent donc un rôle très important dans la naissance de l'approche raisonnée. Quoiqu'il faille dire tout de suite qu'avant Lefebvre (2000), aucune véritable réflexion d'ordre épistémologique n'avait encore été entreprise par les tenants de l'approche, il demeure tout de même possible d'identifier quelques postulats de base que partagent implicitement les membres du groupe de recherche FRAMÉE et qui gu-

dent leurs travaux. Certains de ces postulats découlent directement des enseignements de Guillaume.

Un premier postulat, et peut-être le plus ancré en approche raisonnée, est celui selon lequel la langue est un être organisé, le postulat de «langue comme système de systèmes (Guillaume, publié par Roch Valin, 1973)». Postulat le plus ancré parce qu'il constitue le fondement même d'une démarche explicative, raisonnée. En effet, le simple fait de chercher à comprendre la langue et à en expliquer les faits, règles et usages, suppose de la part de celui qui s'y adonne, un postulat de langue organisée. Essentiellement, il est dit en approche raisonnée que derrière tout contenu grammatical, aussi enténébré soit-il, réside une explication logique, et que les choix que la langue a fait au cours de son histoire et dont résultent plusieurs cas, règles et usages en apparence incompréhensibles, ne sont pas arbitraires. L'approche raisonnée s'attache à retrouver ces raisons logiques. Chaque fois qu'elle parvient à les faire apparaître au grand jour que ces raisons sont à la fois simples, nettes, claires et laissent voir l'organisation profonde de la langue, l'approche raisonnée juge qu'elles méritent d'être mises de l'avant dans l'enseignement de la grammaire. Si donc l'approche raisonnée a pu élaborer la hiérarchisation des parties nominales du discours, c'est que justement dès le départ, elle postulait que ce contenu était organisé et qu'elle s'employait suivant ses principes méthodologiques, à le faire apparaître.

C'est à la lumière de ce postulat de départ qu'il faut comprendre le choix méthodologique de l'approche raisonnée de privilégier la recherche d'explications en synchronie. À la suite de Guillaume, les tenants de l'approche croient qu'indépendamment de l'évolution historique des êtres de langue, ces derniers montrent à tout moment de leur

existence, une organisation cohérente. Cela implique une vision selon laquelle à chaque poussée évolutive qu'elle subit, la langue fait des choix permettant la conservation de cette cohérence. Aussi le français contemporain peut-il être analysé sans faire référence au passé : il est, dans son existence actuelle, un être entièrement organisé. Il peut être éclairant d'entendre Guillaume lui-même à ce sujet :

[...] l'état intérieur d'une langue procède toujours d'un héritage transmis certes par le passé, mais organisé, de moment en moment, par la pensée humaine en fonction de ses nécessités propres, de ses lois si l'on veut, lesquelles s'explicitent en présence de l'héritage reçu. La langue est à la fois, d'instant en instant, un héritage reçu du passé et une organisation humaine et transcendantale de l'héritage fait (Guillaume, 1943 [1990], p.5).

Les analyses d'approche raisonnée se font donc en synchronie et l'étude diachronique, s'il y a lieu, sert d'éclairage, mais rarement plus qu'à un éclairage second.

Si la recherche en cours choisit de s'inspirer des analyses de l'approche raisonnée, c'est que le postulat de langue comme système de sous-systèmes est ici partagé. Le système des parties nominales du discours déjà fortement esquissé dans les pages de ce deuxième chapitre, devrait pouvoir générer des approfondissements. Un positionnement théorique clairement avoué est le suivant : si les analyses de l'approche raisonnée ont quelque qualité, elles devraient résister à un deuxième, puis à un troisième examen. Elles devraient permettre des développements ultérieurs. Les tenants de l'approche raisonnée croient, en définitive, que plus une découverte (une connaissance construite) permet des développements ultérieurs, plus elle offre de questionnements et ouvre des portes, plus il est possible d'y référer comme à des connaissances sûres.

Enfin, dans leur état, les propos présentés dans la première partie de ce chapitre peuvent être fort utiles dans les interventions didactiques et peuvent — c'est la convic-

tion qui habite le troisième chapitre — faciliter les apprentissages des élèves. Il sera éclairant d'examiner certaines des avenues didactiques qui s'offrent au maître disposant des données du deuxième chapitre et les exploitant dans le sens retenu dans le cadre théorique.

CHAPITRE III

Des notions de grammaire utiles à l'école

Les maîtres, en situation d'enseigner les habiletés d'identification de la nature des mots, recherchent en premier lieu des connaissances de base solides sur lesquelles asseoir leur agir didactique. Ce sont de telles considérations qui sous-tendent l'effort de ce troisième chapitre, dont l'objectif premier, par voie de conséquence, sera d'identifier les connaissances de base indispensables et facilitantes parmi les données exposées dans les deux chapitres précédents. Ces connaissances seront formulées sous forme de propositions, puis approfondies de manière à jeter un éclairage qui les rende plus aisées à comprendre et à enseigner. Il y sera fait un effort, sinon de vulgarisation, du moins de simplification. Certaines propositions s'enrichiront de commentaires didactiques complémentaires, d'autres non, le tout selon les nécessités propres à la compréhension de chacune.

Les contenus grammaticaux touchant à la nature des mots et à l'identification de ces natures se retrouvent surtout dans les programmes des classes des deuxième et troisième cycles du primaire et dans le programme des trois premières années du secondaire. Ce qui n'empêche pas qu'une sensibilisation doive être faite au premier cycle du primaire et des exploitations passées la troisième année du secondaire. Spécifiquement toute-

fois, le propos sera développé dans le but de soutenir les interventions didactiques de la fin du primaire et de la première année du secondaire, les années où il importe de présenter ces contenus autant en raison des capacités conceptuelles des élèves de ces classes qu'en raison de leur utilité dans la réalisation des travaux demandés, d'écriture surtout. Les maîtres des autres niveaux sauront interpréter et adapter les propositions qui sont présentées.

Première proposition

Les parties du discours s'organisent en une hiérarchisation, dont le premier niveau est occupé par le nom propre, suivi à un second niveau, du nom commun.

Présentation

L'affirmation faite par l'approche raisonnée que les mots s'organisent en une hiérarchisation et sont ainsi parents les uns des autres est à cultiver dans la formation des élèves. La hiérarchisation repose sur les rapports qu'entretiennent deux parties du discours voisines. En début de hiérarchisation se retrouve le nom particulier (nom propre inclus), qui se distingue du nom commun justement en vertu d'une relation hiérarchique. C'est là la première donnée d'importance à bien saisir et à prendre en considération. Le nom particulier (nom propre inclus) et le nom commun ne sont pas que deux sortes de noms. Le nom particulier (nom propre inclus) est premier et c'est dans un passage de discrimination première à formation du concept que le nom particulier permet le nom commun.

Au primaire, la notion de nom particulier n'a pas absolument besoin d'être mentionnée. Il peut suffire de parler du nom propre puisque le nom propre est, à sa façon, un nom particulier. La notion de nom particulier pourrait donc être réservée pour le niveau secondaire. Par contre, bien comprendre ce qu'est un nom propre au primaire est non seulement souhaitable, mais nécessaire, dans la mesure où c'est dans la distinction et le rapprochement de ces deux noms que le nom commun se laisse le mieux appréhender. Dire que le nom propre sert à nommer; que, par exemple, chaque élève a son nom et que ce nom sert à le nommer et à le distinguer des autres. Ce sont là des données essentielles au primaire. Dire ensuite que le nom commun sert lui aussi à nommer; que, par exemple, le nom de cette chose est «table» et celui de cette autre est «tableau»; tout ceci aide les élèves à comprendre pourquoi il existe des noms. Il faut ensuite faire voir que le nom commun sert à nommer non pas une chose unique, comme c'est le cas du nom propre, mais plutôt un ensemble de choses semblables, qui, pour cette raison, peuvent être identifiées par un même nom. De fait, si la compréhension de la notion de nom particulier peut être reportée à plus tard, les études primaires ne peuvent faire l'économie de la compréhension de la notion du nom propre. Évidemment, le maître qui connaît la notion de nom particulier saura répondre adéquatement à l'élève raisonnable qui lui dira que les noms «le soleil» ou «l'éternité» semblent avoir quelque chose du nom propre. Il ne faudrait alors pas hésiter à féliciter un tel élève et à lui dévoiler l'existence du nom particulier.

Au primaire donc, le nom propre pourra être présenté comme le premier niveau de la famille des natures de mots. Le nom commun sera ensuite présenté comme le deuxième niveau, parce que tirant son origine du nom propre, dans un passage de discrimination véritable à conceptualisation comme il a déjà été dit.

Commentaires complémentaires

Il suffit d'observer l'enfant qui apprend sa langue maternelle pour se convaincre de ce passage. Au début, «maman» et «papa» sont pour lui des noms particuliers, de même que «table», «chat», «lit» et «auto». En vérité, l'hypothèse peut être faite que les premiers mots qu'un enfant apprend sont forcément des noms particuliers ou des noms propres. Pour l'enfant, à un certain stade de son expérience, il n'existe qu'une seule maman, qu'un seul papa, qu'une seule table, qu'un seul lit et qu'un seul chat, parce que confronté pour la première fois à ces réalités, sa tâche pour les nommer est d'entièvre discrimination. Ce que l'enfant produit est donc de la nature des noms particuliers. Il en sera ainsi quelque temps, mais rapidement, l'enfant se rendra compte que chez le voisin, il y a une autre maman et chez lui, d'autres tables et d'autres lits. La répétition de situations semblables amènera l'enfant à discriminer les caractéristiques communes à toutes les mamans, celles communes à toutes les tables et celles communes à tous les lits qui font qu'il existe respectivement un concept de maman, un concept de table et un concept de lit.. À partir de ce moment, des premiers représentants de la catégorie du nom commun s'installent dans l'esprit de l'enfant.

Ce passage du nom particulier au nom commun, de la discrimination première à la saisie conceptuelle n'est pas une idée entièrement neuve. Condillac, en 1775 déjà, l'avait aperçu et décrit dans son «cours d'études», et, qui plus est, avec une justesse et une clarté qui en imposent la citation:

Papa, dans la bouche d'un enfant qui n'a vu que son père, n'est encore pour lui que le nom d'un individu; mais lorsqu'il voit d'autres hommes, il juge, aux qualités qu'ils ont en commun avec son père, qu'ils doivent aussi avoir le même nom, et il les appelle *papa*. Ce mot n'est donc plus pour lui le nom d'un individu; c'est un nom commun à plusieurs individus qui se ressemblent; c'est le nom de quelque chose qui n'est ni Pierre ni Paul; c'est le nom d'une idée qui n'a d'existence

que dans l'esprit de cet enfant; et il ne l'a formée que parce qu'il a fait abstraction des qualités particulières aux individus Pierre et Paul pour ne penser qu'aux qualités qui leur sont communes (Condillac, 1775 [1847] p.439).

À un autre niveau d'approfondissement, il est possible d'apercevoir, c'est du moins ce qu'affirme Roy dans ses enseignements, que la discrimination qui fonde le lien de parenté des noms particulier et commun, repose elle-même sur la notion de nombre. Qu'au fond, l'homme, confronté à l'immensité de l'univers, a eu pour tâche de discriminer, c'est-à-dire de distinguer une chose qui soit «une» — Guillaume (1952, [1984]) l'appelle «le fait» — et la nommer. Le nom particulier résulte de ce processus, il est «un» par essence et c'est ce que signale la fixité de ses déterminants catégoriels. Du nom particulier au nom commun, il y a passage de la discrimination première à la discrimination du concept et sur cette base, il y a parenté. Si effectivement, la notion de nombre se retrouve sous la discrimination, cette notion de nombre, en vertu de la parenté, ne devrait-elle pas également être présente, voire même participer à la construction du nom commun? Or, en y réfléchissant bien, il est possible de percevoir un mouvement, une sorte de passage du «un» par essence du nom particulier à un autre «un», le «un» du concept porté par le nom commun. Contrairement à ce qu'il paraît, la variabilité en nombre du nom commun n'est pas incompatible avec l'idée du «un» conceptuel, c'est d'ailleurs cette unicité du concept qui permet de générer la multitude d'emplois du nom commun. Aussi faut-il comprendre la variabilité en nombre du nom commun comme une marque de ces emplois multiples que peut générer un concept. Il peut en effet, à partir du concept de table, du moment que le concept de table existe, être obtenu plusieurs tables et plusieurs variétés de tables. Sous un concept se retrouve une multitude d'individus, d'où la variabilité en nombre. La fixité en genre du nom commun quant à elle serait plutôt représentative de l'unicité du concept, du bagage sémantique spécifique qui le constitue et le distingue de tout autre concept.

Commentaires didactiques

L'essentiel pour le primaire en ce qui concerne le nom propre et le nom commun tient en peu de mots. Ils sont parents l'un de l'autre et font partie d'une famille de natures de mots. Le nom propre est premier. Il permet le nom commun et chacun de ces deux noms répond à un besoin spécifique d'expression de la pensée. Il faut encore ajouter que les déterminants catégoriels respectifs du nom propre et du nom commun, soit la fixité en genre et en nombre pour le nom propre, et la fixité en genre et la variabilité en nombre pour le nom commun, sont porteurs de la nature même de ces mots. Il ne reste alors qu'à trouver une façon de présenter ces données en classe.

Deuxième proposition

L'adjectif qualificatif occupe le troisième niveau de la hiérarchisation.

Présentation

L'existence de la catégorie adjectivale se fonde également sur un lien de parenté, celui que cette catégorie entretient avec la catégorie nominale. Ce lien de parenté se traduit sur plus d'un plan et c'est l'ordre des mots qui fournit le cadre d'une première observation. De fait, le premier constat à faire au sujet de l'adjectif dans des constructions comme «le beau garçon» ou «le beau petit garçon» ou encore «une histoire vraie», est que l'adjectif se retrouve dans l'environnement du nom, à sa proximité, soit immédiatement avant ou après ou à un autre adjectif ou un verbe près. Un lien de parenté peut donc être postulé entre l'adjectif et le nom. Un lien de parenté que la syntaxe choisit de mon-

trer. Au fond, l'emplacement de l'adjectif dans la construction d'une phrase n'est pas aléatoire, il montre qu'un rapport doit être établi de l'adjectif au nom; le nom se déplace-t-il, l'adjectif se déplace avec lui. Si cette observation de syntaxe est indicative du lien de parenté qui unit l'adjectif au nom, la parenté véritable des catégories adjectivale et nominale est d'un autre ordre toutefois.

La production de l'adjectif «beau», par exemple dans une construction du type «le beau garçon», est le résultat d'une extraction, parce qu'en définitive c'est de la réalité de garçon qu'est extraite cette qualité qui est un attribut de ce nom, mais un attribut que n'exprime pas le mot garçon par lui-même. De fait, ce garçon, quoiqu'il soit beau, pourrait être également détestable, grand et volubile. Ce sont autant d'autres adjectifs qu'il serait possible d'extraire de la réalité «garçon». Aussi chaque fois que la pensée produit un adjectif se réfère-t-elle à la réalité du nom d'où elle extrait le qualificatif qu'elle veut mettre en évidence. L'adjectif et le nom commun sont donc parents l'un de l'autre: c'est du nom que l'adjectif tire son origine, tant comme valeur sémantique que comme catégorie grammaticale. La véritable parenté de l'adjectif au nom est d'ordre sémantique. Et c'est maintenant qu'intervient un troisième plan: la morphologie. Ce que retient l'adjectif dans sa morphologie, les exemples suivants le montrent: «le beau garçon», «la belle fille», «les beaux garçons», «les belles filles»; ce qui est retenu, c'est la variabilité en genre et en nombre de l'adjectif, c'est-à-dire la possibilité qu'il a de prendre les marques de nombre et de genre du nom auquel il se rapporte. Qu'est-ce au fond qu'un adjectif, sinon un concept produit dans et pour la dépendance d'un nom? L'adjectif n'a ni genre ni nombre en propre parce que n'étant pas produit en référence à lui-même, mais toujours en référence à un nom. L'accord en genre et en nombre de l'adjectif avec le nom auquel il se rapporte est donc révélateur du lien de parenté sémantique qui

les unit. La parenté de l'adjectif et du nom commun est donc sémantique, mais cette parenté transpire également dans l'ordre des mots et dans la sémiologie. Quel merveilleux système, en définitive, que la langue, où tout se tient, où les plans syntaxique, sémantique et morphologique montrent chacun selon les moyens de leur ordre ce qu'est au total la nature de l'adjectif.

Commentaires complémentaires

Si doute encore il y avait quant au bien-fondé du lien de parenté qui unit l'adjectif et le nom, il ne serait que d'observer la facilité avec laquelle la catégorie adjectivale peut traverser dans la catégorie nominale pour se convaincre de leur proximité conceptuelle. Il suffit de ne plus rapporter le concept porté par l'adjectif à un nom, mais plutôt à lui-même pour obtenir un nom commun. De «beau» à «beauté», c'est le mot auquel se réfère le concept de beauté qui change, uniquement. De «grand» à «grandeur» et de «petit» à «petitesse», également.

Pour conclure il faut maintenant, en approfondissement, examiner le lien de parenté de l'adjectif et du nom en le rapportant à la notion de nombre. De fait, si l'hypothèse, selon laquelle la notion de nombre se retrouve au cœur des rapports qu'entretiennent les parties nominales du discours entre elles, est fondée, cette notion de nombre ne devrait-elle pas encore être retrouvée sous la parenté de l'adjectif et du nom? Si le nom particulier est le «un», que le nom commun est le «un» du concept, l'adjectif quant à lui, devrait également porter le «un» d'une certaine manière. De fait, l'adjectif dans les constructions suivantes: «le beau tableau», «la belle citrouille» et «les beaux enfants», malgré des applications multiples et des variations en genre et en nombre, ne voit pas son unicité conceptuelle varier. En effet, «beau», «belle» et «beaux» dans leurs applica-

tions respectives, et peu importe les noms qu'ils peuvent caractériser, participent tous à un même concept premier de beauté; il s'agit chaque fois de la même référence à la beauté. En définitive, la parenté qui existe entre le nom particulier (nom propre véritable inclus), le nom commun et l'adjectif (les parties variables du discours en somme) repose sur des rapports basés sur le nombre. À ce stade de la réflexion, une partie de l'affirmation selon laquelle les parties du discours sont organisées en une hiérarchie dont le point de départ est le nom, est satisfaite.

Troisième proposition

L'adjectif déterminatif et l'article partagent avec l'adjectif qualificatif le troisième niveau de la hiérarchisation, ce que révèle, à l'observation, l'ordre des mots.

Présentation

L'adjectif qualificatif — il vient d'en être fait la démonstration — occupe le troisième niveau de la hiérarchisation. Toutefois dans la phrase «Les trois petits garçons» apparaît dans l'ordre un article, un adjectif déterminatif et un adjectif qualificatif se rapportant tous au nom qui ferme la phrase; lorsque soumise à un examen attentif cette phrase mène à la conclusion obligée que ces trois catégories de mots occupent indifféremment, seuls ou en combinaison le troisième niveau de la hiérarchisation. En effet, il est possible de produire les phrases suivantes:

- (1) Un garçon.
- (2) Ce garçon.

L'examen de ces deux phrases révèle que dans le cas où le nom est accompagné d'un seul adjetif, cet adjetif prend la forme soit d'un article, soit d'un adjetif déterminatif, soit plus rarement d'un qualificatif (Belle enfant!). Le troisième niveau se définit donc globalement comme étant celui de l'adjectif, que cet adjetif se présente au plus près du nom comme un adjetif qualificatif, au plus près ou à distance du nom (Ce beau garçon) comme un adjetif déterminatif, au plus près ou à distance du nom (Un beau garçon) comme un article. Occupant le même niveau, ces trois sortes de mots peuvent se combiner comme, par exemple, dans la phrase «Les trois petits garçons». Cette phrase est d'ailleurs révélatrice d'une hiérarchisation interne de ces différents adjetifs. L'adjectif qualificatif prend place immédiatement devant le nom, car il est celui qui en nature en est le plus près, leur lien de parenté étant initialement d'ordre sémantique. De fait l'adjectif qualificatif tire son origine directement du nom par l'extraction d'une qualité contenue dans la réalité du nom. Vient ensuite devant l'adjectif qualificatif, l'adjectif déterminatif qui est à la fois porteur d'une détermination du nom et d'une référence extérieure au nom, ce qui l'éloigne du nom à la fois en parenté et en position dans la phrase, par comparaison à l'adjectif qualificatif. Sur le continuum de la parenté, ou le troisième niveau, soit celui des adjetifs, l'adjectif qualificatif occupe donc la première place, tandis que l'adjectif déterminatif en occupe la deuxième, l'article occupant la troisième et dernière place.

En ce qui a trait à l'article, certains pourraient penser qu'il n'a pas vraiment à entrer dans cette catégorie grammaticale qu'est l'adjectif. Pourtant, des accompagnateurs du nom, s'il doit n'en subsister qu'un seul, ce sera l'article, parce qu'il se présente, parmi lesdits accompagnateurs du nom, ainsi que l'approche raisonnée l'a montré, porteur des déterminations fondamentales du nom. En effet, quoique des constructions avec uni-

quement un adjectif déterminatif soient également observables, ces constructions demeurent néanmoins plus consistantes parce qu'elles contiennent un double apport de signification (déterminations et référence extérieure) : «Les enfants» par comparaison à «Certains enfants». Aussi la construction «adjectif déterminatif + nom» est-elle moins réduite que celle «article + nom». L'article est parmi les adjectifs le plus éloigné du nom. Il occupe donc sur le continuum de la parenté des adjectifs, la troisième place.

Certains grammairiens ont fait des choix de terminologie ne permettant plus de réunir l'article, les adjectifs déterminatifs et les adjectifs qualitatifs en une seule grande catégorie de mots. Ces choix paraissent regrettables. Le maître gagnera certainement alors à quand même rapprocher les trois sous-catégories.

Il vient d'être dit que dans le troisième niveau de hiérarchisation, l'article occupe la troisième place. Un défi se présente, celui d'expliquer que dans l'ordre des mots de la phrase, l'article occupe la première place. En effet, l'ordre qu'adoptent les noms et les adjectifs en parole est l'inverse de celui de leur apparition en pensée et c'est d'ailleurs dans l'ordre de leur apparition en pensée que se conçoit la logique de leur accord en parole et à l'écrit. L'ordre qu'adoptent les noms et les adjectifs en parole, c'est-à-dire «article + adjectif déterminatif + adjectif qualificatif + nom» (Les trois petits garçons) est inverse de leur apparition en pensée. Cela signifie qu'en pensée, avant même d'ouvrir la bouche, le nom est pensé le premier et mis en mémoire, qu'ensuite l'adjectif qualificatif est pensé et mis à son tour en mémoire, puis s'il y a lieu l'adjectif déterminatif est pensé et également mis en mémoire, et qu'à ce moment seulement, l'article est pensé; et qu'alors les mots peuvent être dits. La pensée produit donc «garçons, petits, trois, les» et la parole produit dans la mémoire de ce qui a été pensé «Les trois petits garçons» (Roy, 1979-....).

Cette idée d'ordre inverse de pensée à l'ordre de production peut surprendre de prime abord et pourtant, comment expliquer autrement le choix de l'article? Comment un locuteur pourrait-il choisir de commencer une phrase par «la», s'il ignore complètement qu'il dira «fille»; et pourquoi dirait-il «petite» au lieu de «petit» s'il ne connaît pas déjà, non seulement le nom qu'il énoncera mais également le genre et le nombre de ce nom? En vérité, c'est dans une prise de conscience de cet ordre que s'éclaire la compréhension de l'accord de l'adjectif avec le nom. Le nom est premier en hiérarchisation, il est également le mot de première apparition dans la pensée lorsque une structure nominale du type «article + adjectif + adjectif + nom» (Un vrai beau garçon) est produite. Ce que montrent les accords, qu'ils soient audibles dans une conversation ou encore écrits dans un texte, se résument à ce simple état de fait: le nom est premier. Il existe une hiérarchie dans les natures de mots et l'ordre et l'accord de ces mêmes mots en dépendent et la traduisent.

Commentaires didactiques

Cette constatation de l'ordre d'apparition des mots en pensée peut être exploitée en classe. Il est un exercice qui permettra à l'élève d'apprivoiser aisément les notions des deuxième et troisième propositions. Il est habituellement référé à cet exercice comme à celui d'étagement. Le procédé est tout simple et est utilisé dans la figure qui suit:

Un				
	certain			
		autre		
			véritable	
				gros
Un	certain	autre	véritable	gros
				problème.

Figure 2. Le résultat d'une analyse en étagement.

L'élève a sous les yeux la position en système de chacun des mots. Même s'il ne saisit pas exactement toute la portée de cette organisation, il n'est pas sans apercevoir que chacun des mots occupe une place en lien avec sa nature et sa fonction. Des commentaires bien choisis du maître l'aideront dans ses perceptions.

Mieux, le maître gagnera, sur la voie de la schématisation, à enrichir encore le procédé. Roy (1994) propose une symbolique relative à la nature des mots. Appliquée à l'exemple précédent, elle donne le résultat que montre la figure 3 :

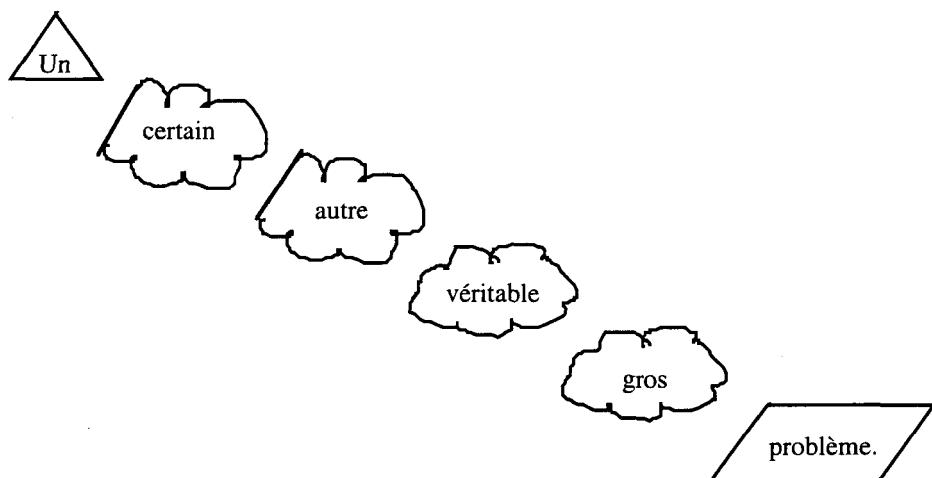


Figure 3. Le résultat d'une analyse en étagement avec symbolique.

L'élève est maintenant en position de faire des liens encore plus nets entre la nature des mots et leur position. Par la répétition de ce genre de manipulation, il en viendra à identifier avec sûreté la nature de mots.

Pour ce qui est de la fonction des mots, un jeu de flèches pourra schématiser la fonction respective de chacun des mots. À l'usage le maître trouvera mille façons d'exploiter cette approche didactique en l'enrichissant. D'ailleurs, si de nombreux enrichis-

sements sont possibles, la raison s'en trouve dans le fait que la schématisation repose sur l'analyse même en hiérarchisation des parties du discours.

Ces exercices d'analyse en étagement permettent aux élèves, comme aux adultes d'ailleurs, d'apercevoir ce qu'est réellement la hiérarchisation porteuse. Selon leur nature, les mots adoptent, par le biais de l'ordre des mots dans la phrase, une position qui dans la schématisation les définit mieux que bien des explications. Le nom reste premier, plus «lourd», plus particulier. Viennent ensuite les adjectifs qualificatifs (figure 3), des mots de par leur nature très près du nom. Puis apparaissent les adjectifs déterminatifs, moins «lourds», à distance du nom et des adjectifs qualificatifs. Vient enfin l'article, porteur des seuls déterminants, le moins «lourd» de tous. La seule disposition en étagement mène à des compréhensions inévitables et à des résultats didactiques étonnantes.

Quatrième proposition

La hiérarchisation initiée dans les parties du discours variables se poursuit dans les parties du discours invariables et l'adverbe joue à l'égard de cette parenté un rôle charnière.

Présentation

La troisième grande partie du discours et la première de l'ensemble des mots invariables est, selon l'approche raisonnée, l'adverbe. Il convient de la placer sur le continuum des parties du discours immédiatement après l'article qui, lui-même, se classe parmi les adjectifs. Il faut voir que l'adverbe entretient des liens évidents avec les parties

variables du discours. De fait, il intervient dans la relation même qu'entretiennent entre elles ces parties variables du discours. C'est que le concept, le signifié, porté par l'adverbe se résume essentiellement à l'idée d'un rapport, rapport qui s'établit le plus souvent entre des parties du discours variables. Les mots «très», «fort» et «si», par exemple, expriment une certaine idée, mais une idée qui appelle aussitôt une autre idée pour trouver sa plénitude de sens.

L'affaiblissement en particularisation du concept sémantique de l'adverbe par rapport à celui de l'adjectif dans lequel il est plus grand que dans celui du nom commun, explique la caractéristique d'invariabilité de l'adverbe. Le genre et le nombre sont des propriétés premières des noms, à différents degrés selon qu'ils sont des noms particuliers ou des noms communs. Pour sa part, l'adjectif est variable en raison de sa proximité au nom et de la complémentarité en terme de signification qu'il y trouve. L'adverbe, tout en étant encore près du nom, en est suffisamment éloigné pour ne pas en prendre les marques de nombre et de genre. L'adverbe est donc, en approche raisonnée, un mot au concept sémantique se résumant à l'idée d'un rapport, un concept sémantique plus faible que celui de l'adjectif au point d'entrainer la caractéristique d'invariabilité telle que la définit l'approche raisonnée.

Commentaires didactiques

Il peut apparaître difficile de présenter la notion d'adverbe à des élèves, surtout au vu des données qui précèdent. La vérité est toute autre. Il est à la pratique plutôt aisé de faire voir la fonction d'un adverbe «fort» et même d'en faire apercevoir l'affaiblissement sémantique.

Il en est de même pour l'adverbe «quelque»: les élèves saisissent rapidement, très rapidement, l'affaiblissement du signifié par la perte de son aspect le plus concret et le rôle d'indétermination qui est celui du «quelque» adverbe. De là à comprendre le passage à l'invariabilité, il n'y a qu'un pas rapidement franchi. C'est de l'habitude de ne pas faire comprendre véritablement le non-accord de «quelque» adverbe, de n'offrir que des apprentissages par analogie et de mémorisation, que l'enseignement perd l'occasion d'introduire aux notions fines, véritables. Sur cette lancée, les élèves en arrivent même à comprendre qu'un mot porteur de «nombre» ou d'intensité ne peut porter un déterminant de nombre et se doit de se présenter invariable.

Cinquième proposition

La préposition se présente en hiérarchisation comme la seconde des parties invariables du discours, proche parente de l'adverbe. Les conjonctions de subordination et de coordination lui font suite dans la hiérarchisation.

Présentation

La deuxième partie du discours invariable et la quatrième de l'ensemble est la préposition. La préposition est pour l'approche raisonnée, à l'instar de l'adverbe, un mot de rapport dont le concept sémantique exige la réunion à d'autres mots pour trouver tout son sens. La préposition ne s'insère toutefois pas parmi les parties variables du discours comme le fait l'adverbe. De fait, la préposition intervient pour établir elle-même un rapport, tandis que l'adverbe intervient pour modifier un rapport déjà existant. La préposition, tout comme l'adverbe est un mot qui n'a ni genre ni nombre.

Outre l'adverbe et la préposition, il reste deux autres parties invariables du discours. Ce sont les conjonctions de subordination et de coordination, qui sont respectivement les cinquième et sixième parties de l'ensemble. La conjonction de subordination est un mot dont le concept sémantique exprime l'idée d'un rapport, rapport qui s'établit entre des phrases ou des sous-phrases. N'ayant pas de relation étroite avec le nom, la conjonction de subordination est également un mot qui n'a ni nombre, ni genre. Quant à la conjonction de coordination, elle est également un mot qui n'a ni nombre ni genre et son concept sémantique est également l'expression d'un rapport, rapport qui cette fois s'établit entre des mots de nature et de fonctions semblables.

En définitive, l'étude des parties du discours en approche raisonnée montre l'organisation en système des parties du discours. Pour le professeur Roy, le nom se présente comme la première de ces parties du discours et les autres catégories que sont l'adjectif, l'adverbe, la préposition et les conjonctions de subordination et de coordination s'y rattachent. En réalité, pour le professeur Roy, ces dernières parties du discours se développent les unes par rapport aux autres et au départ du nom et c'est la raison pour laquelle il les appelle les parties nominales du discours.

Commentaire didactique

Les parties invariables du discours autres que l'adverbe, soit donc la préposition, la conjonction de subordination et la conjonction de coordination sont essentiellement des mots porteur d'un rapport. C'est dans le cadre de la perception qu'il a de ce rapport que l'élève apprendra à identifier avec sûreté ces parties du discours. Encore là, une symbolique signifiante sera des plus utile didactiquement. Roy (1994) en propose une

dans l'étude qu'il fait de la phrase. Le maître pourra inventer la sienne, ou mieux encore demander aux élèves de s'en créer une.

Avec cette cinquième et dernière proposition se conclut le propos sur les exploitations didactiques à faire des données de la grammaire raisonnée sur le système des parties du discours et la hiérarchisation qui en est le cœur. Il va de soi qu'il manque à cet ensemble une théorie des fonctions, ce que laissait entrevoir d'ailleurs les quatrième et cinquième propositions. Mais c'est là partie remise.

CONCLUSION

La difficulté qu'il y a à enseigner et surtout à faire acquérir la maîtrise des habiletés d'identification de la nature des mots est liée en tout premier lieu à l'état des données mises à la disposition des maîtres. C'est pourquoi la recherche dont les pages précédentes viennent de retracer le parcours se donnait pour objectif premier de tenter un effort pour dégager, parmi les données sur les parties du discours, les notions les plus utiles aux maîtres du primaire en situation d'enseigner ces habiletés d'identification de la nature de mots. Les notions développées au fil de ces pages constituent un édifice dont les fondements, solides, ont permis la construction de plusieurs étages. Fort évidemment, la porte est grande ouverte pour qui veut y entrer et visiter. À certains étages, des portes sont entrouvertes : libres sont alors les visiteurs d'ouvrir davantage et de pousser plus loin la réflexion. Libres sont encore ceux qui veulent s'en inspirer pour construire leur propre édifice.

En vérité, la présence d'une idée toute simple comme une hiérarchie fondatrice de la nature des mots a de quoi réjouir qui veut enseigner ces concepts. Au fond, pourquoi une langue si aisée à apprendre pour le petit enfant serait-elle compliquée au point de présenter une grammaire incompréhensible pour ce même enfant des années plus tard? Au terme de la présentation et de l'approfondissement de l'analyse du système des

parties nominales du discours, se révèle une langue organisée où tout se tient. Les échanges et les transports de nature ne se conçoivent-ils pas plus clairement dans le cadre d'une hiérarchisation des parties nominales du discours reposant sur un fondement de parenté; dans un continuum ouvert où la parenté se révèle à la fois fondatrice de la nature des mots et génératrice d'extensions d'emplois, révélant ainsi la richesse de la langue et la beauté d'un de ses sous-systèmes?

Des notions originales et utiles à l'école, voilà bien l'apport premier de cette recherche. Il faut souligner le fait que l'analyse faite dans ce mémoire montre que le système élaboré est générateur d'analyses subséquentes. Cette recherche a enfin le mérite d'offrir au passage quelques éléments de culture grammaticale.

Si cette recherche apporte quelques données nouvelles, il faut noter cependant qu'elle comporte certaines limites. Tout d'abord, l'auteure s'est concentrée sur les parties nominales du discours sans toucher au système complémentaire du verbe. Ensuite, bien que la réflexion puisse générer des retombées didactiques intéressantes, elle n'est pas sans rester embryonnaire, surtout au plan des mots invariables dont l'analyse exige des données sur les fonctions. Elle constitue toutefois dans son état un pas non négligeable dans les efforts à mener pour doter les maîtres des écoles d'outils efficaces d'analyse de la langue.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARNAUD, Antoine et Claude LANCELOT (1660-1662), *Grammaire générale et raisonnée suivie de la logique ou l'art de penser*. Genève: Slatkine Reprints (1972).
- ARRIVE, Michel, Françoise GADET, et Michel GALMICHE (1986), *La grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française*. Paris: Librairie Flammarion.
- AUROUX, Sylvain, (1992), *Histoire des idées linguistiques* (2 volumes). Liège: Pierre Mardaga, éditeur.
- BEAUZEE, Nicolas (1767), *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*. Paris: France-expansion (1973).
- BRETON, Rita (1987), *Le petit guide grammatical au primaire*. Montréal: Éditions HRW ltée.
- BUSSIÈRES, Chantale et Raymond Claude ROY (1994), *La règle d'accord en nombre des noms propres*, Texte d'une communication présentée au congrès de l'AQPF, en novembre.
- BUSSIERES, Chantale (1996), *La règle d'accord en nombre des noms propres en grammaire raisonnée*. Mémoire de maîtrise présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi.
- BUYSSENS, Eric (1975), *Les catégories grammaticales du français*. Bruxelles: Éditions de l'université de Bruxelles.
- CARRIÈRE, Hélène et Raymond Claude ROY, Raymond Claude (1999), *L'adverbe variable «tout», une impossibilité*, Texte d'une communication présentée au Congrès de l'ACFAS, en mai.
- CARRIÈRE, Hélène (2002), *L'adverbe variable «tout», une impossibilité*. Mémoire de maîtrise présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi.

- CONDILLAC, Étienne Bonnot de (1775), *Cours d'études*. Paris: Presses universitaires de France (1947).
- COUTURE, Guillaume et ROY, Raymond Claude (1999), *Les particularités orthographiques des formes verbales du type «réponds», «prends», «vaincs» et «mouds»*, Texte d'une communication présentée au Congrès de l'ACFAS, en mai.
- COUTURE, Guillaume (2001). *Les orthographies particulières des formes verbales du type romps, vaincs, réponds, couds et perds analysées dans un cadre de grammaire raisonnée*. Mémoire de maîtrise présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi
- GALICHET, Georges (1963), *Méthodologie grammaticale* (2^e édition). Paris: Presses Universitaires de France.
- GALICHET, Georges (1968), *Grammaire structurale du français moderne* (2^e édition). Montréal: Éditions HMH.
- GREVISSE, Maurice (1993), *Précis de grammaire française* (29^e édition). Paris: Éditions Duculot.
- GREVISSE, Maurice et André GOOSSE (1980), *Nouvelle grammaire Française*. Paris-Gembloux: Éditions Duculot.
- GUILLAUME, Gustave (1952), *La langue est-elle ou n'est-elle pas un système?* Dans *Langage et science du langage* (3^e édition). Québec: Presses de l'Université Laval (1984).
- GUILLAUME, Gustave (1948-1949, série B), *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume: psycho-systématique du langage, principes, méthodes et applications I*, publiées par Roch Valin. Québec: Les Presses de l'Université Laval (1971).
- GUILLAUME, Gustave (1939), *Discernement et entendement dans les langues: mot et partie du discours*. Dans *Langage et science du langage* (3^e édition). Québec: Presses de l'Université Laval (1984).
- HARVEY, Lise et ROY, Raymond Claude (1995). *Approche didactique du système français du genre*. Texte d'une communication présentée au Congrès de l'ACFAS, en mai.
- LANDAIS, Napoléon (1841), *Grammaire générale de toutes les grammaires françaises* (3^e édition). Paris: M. Didier.
- LE BIDOIS, Georges et Robert LE BIDOIS (1935-1938), *Syntaxe du français moderne* (2 volumes). Paris: Picard.
- LEFEBVRE, Louise et Raymond Claude ROY (1995), *La règle d'accord des mots de couleurs*, Matériel didactique.

- LEFEBVRE, Louise (2000). *Méthodologie de trois essais d'analyse grammaticale en approche raisonnée*. Mémoire de maîtrise présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi
- Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*. Recueil de textes inédits préparé en collaboration et sous la direction de Roch Valin. Québec: Presses de l'Université Laval et Paris: Klincksieck, 1973.
- ROY, Raymond Claude (1979-....), *Notes de cours inédites*, Université du Québec à Chicoutimi.
- ROY, Raymond Claude (1989), *La règle d'accord des mots de couleur. Propos de grammaire explicative*, in les Actes du 3^e Colloque de psychomécanique, Québec, Université Laval.
- ROY, Raymond Claude, (1994), *La notion grammaticale de phrase à l'école*. Texte d'un article paru dans *Dialangue*, vol. 5, avril.
- ROY, Raymond Claude (1996), *L'enseignement de la règle d'accord des numéraux «vingt» et «cent». Le système de la numération*, Matériel didactique.
- ROY, Raymond Claude (1997). *La règle de seule écriture: un outil essentiel d'interprétation des règles de la grammaire du français*, Texte d'une communication présentée au Congrès de l'AQPF, en novembre.
- STAHL, Pierre-Jules, (1931), *Les patins d'argent*. Éditions Pocket (1994).
- VALIN, Roch (1981), *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.